

## Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

*Transcription non éditée*

**604<sup>e</sup>** séance

Lundi 8 juin 2009, à 15 heures

Vienne

*Président* : M. Ciro Arévalo Yepes (Colombie)

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Bonne après-midi à tous, Mesdames et Messieurs les délégués. Je déclare ouverte cette 604<sup>e</sup> séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

Cette après-midi, nous allons rouvrir le débat sur le point 4 de l'ordre du jour, "Débat général", car nous avons reçu une demande de l'Arabie saoudite qui souhaite intervenir au titre du point 4. Après, nous reviendrons au point 5, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques", parce que nous avons reçu une demande du Venezuela qui souhaite s'exprimer au titre du point 5. Après, nous poursuivrons et espérons conclure l'examen du point 6, "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE III", et le point 7, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session". Nous commencerons l'examen du point 8, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session", et l'examen du point 9, "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale ; examen de la situation actuelle". Si nous avons assez de temps, nous commencerons l'examen du point 12, "Espace et changements climatiques" et du point 13, "L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies".

Une fois que nous en aurons terminé avec la séance plénière, il y aura cette après-midi trois exposés techniques. Le premier exposé sera réalisé par l'Argentine. Cet exposé sera intitulé "Charte internationale, espace et catastrophes majeures". Le

deuxième exposé sera réalisé par le représentant du Groupe sur l'observation de la Terre. Cet exposé est intitulé "Activités et réalisations du réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre dans le domaine du climat". Le troisième exposé sera un exposé qui sera réalisé par l'Algérie, comme je l'ai indiqué ce matin, et le titre est "L'Algérie, réponse aux inondations dans la région".

Voilà les différents exposés qui seront réalisés à la fin de notre séance plénière.

Après se tiendra une table-ronde sur les perspectives de coopération entre l'Amérique latine et l'Europe dans le domaine spatial et après l'Institut européen de politique spatiale va offrir une réception. Comme je l'ai indiqué déjà ce matin, vous avez reçu des invitations à cette réception dans vos casiers respectifs.

Je voudrais également demander aux différentes délégations de présenter au secrétariat les modifications à la liste des participants. Il s'agit du document de séance n° 2 et cela permettra au secrétariat de finaliser la liste des participants. Vous devez présenter vos modifications au plus tard avant demain après-midi.

**Débat général** (point 4 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Nous passons maintenant au point 4, "Débat général". Je vais donner la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

**M. M. TARABZOUNI** (Arabie saoudite) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom de Dieu puissant et miséricordieux, Monsieur le Président, que la paix soit avec vous. J'ai le plaisir, au nom du Royaume d'Arabie saoudite, de vous voir présider

---

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



cette cinquante-deuxième session du COPUOS. Je voudrais vous remercier pour tous les efforts que vous, et vos collaborateurs, avez consentis, et je suis convaincu que grâce à votre expérience et grâce à l'excellente façon dont vous gérez les travaux du Comité, je suis convaincu que si Dieu le veut, il nous sera possible d'atteindre les objectifs escomptés. Je voudrais également vous assurer de la coopération de mon pays pour qu'ensemble nous puissions atteindre ces objectifs.

Je voudrais également remercier Mme Othman et remercier tout le personnel du Bureau des affaires spatiales pour la façon dont ils ont préparé cette session. Mes meilleurs vœux à Mme Othman.

Monsieur le Président, maintenant que quelques temps se sont écoulés depuis la participation du premier astronaute arabe dans le vol Discovery, la navette spatiale américaine, STS-51G qui a permis l'ARABSAT-1B qui est un satellite de communication arabe, cet astronaute était le Prince Sultan Ben Salim Alsaoud. Ce satellite a été lancé afin de pouvoir réaliser des expériences médicales. Il y a eu également la participation d'un astronaute français, M. Patrick Baudry. La première carte Mosaïque a été élaborée et reprenait 171 images spatiales qui ont été obtenues grâce au satellite LANDSAT-3 qui a fourni ces images de l'Arabie saoudite.

Monsieur le Président, l'Arabie saoudite, au cours de ces dernières semaines, a connu des tremblements de terre à Medina dans l'ouest du Royaume. Il s'agit d'une zone où il existe un grand nombre de volcans. Ce tremblement de terre a atteint une intensité de trois sur l'échelle de Richter. Cela a engendré un certain nervosisme. Tous les citoyens avaient peur, ils avaient peur d'une éruption volcanique dans cette zone, car il s'agissait d'une zone volcanique active, il y a de cela 1000 ans.

Les autorités saoudiennes ont parfaitement géré l'impact de ce tremblement de terre. Il s'agit du Ministère de l'intérieur par le biais du Directeur de la défense civile, le Ministère de la santé, le Directorat général de la météorologie et de la protection de l'environnement, ainsi que le Croissant Rouge saoudien, l'Institut des études géologiques en Arabie saoudite, et KSCT, l'Institut des sciences et techniques du Roi Abdelaziz, et les universités saoudiennes. Tous ont œuvré pour surveiller le tremblement de terre, ont utilisé des images satellitaires, ont analysé ces images, ont analysé les prévisions météorologiques pour essayer de réduire l'impact. Ils ont pu évacuer la population. C'était la première étape, une évacuation qui a été une évacuation volontaire, et dans un deuxième temps, on a obligé les

populations à quitter la zone lorsque l'on a constaté que ces tremblements de terre avaient atteint une intensité de 5,7 sur l'échelle de Richter. Ces tremblements de terre ont touché d'autres villes comme Medina, Tabouk, Omlich, et les villes autour de la capitale, autour de Riyad. Grâce à Dieu, nous avons pu surmonter cet énorme problème grâce à l'appui et à la sagesse du gardien des lieux saints, le Roi Ben Abdelaziz Al Saoud et son gouvernement et grâce à la coopération de toutes les populations.

Il y a eu des refuges qui ont été prévus pour toutes les populations, des écoles ont été réquisitionnées et on a pu aider tous les citoyens. L'État a excellemment géré la situation et a fait en sorte d'éviter que d'autres incidents de ce type ne se reproduisent.

Il y a de cela quelques années, les municipalités et le ministère des travaux publics avaient élaboré un code de construction dans les zones sismiques, surtout dans les villes autour de la Mer Rouge et du Golfe arabe.

Nous allons par conséquent, lancer un appel à ce Comité. Nous souhaiterions demander au Comité d'appuyer toutes les études concernant les séismes au Moyen Orient. C'est ce que prévoient d'ailleurs les recommandations découlant du Congrès annuel qui s'est tenu dans les pays frères, la Syrie, en 2006. Ces recommandations sont restées lettre morte comme un grand nombre de recommandations dans d'autres régions du monde. Il n'y a pas eu de financements à disposition, donc il n'a pas été possible d'élaborer ces études en utilisant uniquement le budget du Bureau des affaires spatiales.

Afin que nous puissions élaborer de telles études, il faudrait appuyer ces études par le biais de bourses internationales qui pourraient être données par des organisations qui s'occupent de développement ou qui s'occupent de réduction de la pauvreté ou encore, par des pays développés ou par des agences spécialisées, ou encore par le biais des Nations Unies et des agences des Nations Unies. L'objectif étant bien sûr de réduire les dégâts aux biens et de réduire les dommages pour les personnes, et cela permettrait également d'encourager le pays à coopérer. Car lorsque vous avez un problème dans un pays, cela signifie que ce problème va toucher également les autres pays.

Monsieur le Président, l'Arabie saoudite a ratifié le Traité sur les principes régissant les activités en matière d'exploration et d'utilisation pacifique de l'espace, y compris le Traité sur la Lune et les autres corps célestes, et également la Convention sur la responsabilité. L'Arabie saoudite est en train d'étudier la possibilité de ratifier les

trois autres conventions restantes. Les études et les activités qui sont réalisées par les États dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation pacifique de l'espace y compris la Lune et les autres corps célestes, les États doivent s'engager à éviter de placer des objets portant des armes nucléaires ou des armes de destruction massive en orbite, surtout en orbite géostationnaire ou encore à placer ces objets sur la Lune ou autres corps célestes.

Je pense que l'espace est une province de tous les États du monde et ce n'est pas une province appartenant à un seul État.

Ma délégation souhaiterait par conséquent lancer un appel devant ce Comité, 40 ans plus tard, nous souhaiterions demander au Comité d'être particulièrement attentif et de définir l'espace et sa délimitation, en tenant compte des déclarations qui ont été faites ici à ce sujet. Ma délégation estime que la définition et la délimitation de l'espace contribueront à renforcer le droit spatial et le droit aérospatial car cela permettra de définir les droits et la souveraineté des États. Cela peut être fait en coopération avec l'OACI.

L'orbite géostationnaire doit toujours être utilisée en respectant les dispositions des traités des Nations Unies relatifs à l'espace et la réglementation de l'UIT. Nous devrions également garantir l'accès à cette orbite pour tous les États dans des conditions équitables et il faut pouvoir répondre aux attentes des États.

Compte tenu du fait que l'espace n'appartient à personne en particulier, donc toute orbite géostationnaire ne peut être utilisée uniquement par un seul pays pour des raisons de souveraineté ou encore pour l'utiliser de façon exclusive. Par conséquent, le Comité doit coopérer avec l'UIT, doit travailler au sein des conférences de ces deux organes afin d'adopter des recommandations et des orientations qui seraient justes pour tout le monde et qui permettraient à tous les pays en développement d'en bénéficier.

J'ai écouté avec attention tout ce qui a été dit par les différentes délégations, avec énormément d'intérêt, et nous souhaiterions remercier toutes les délégations qui sont intervenues. Nous souhaiterions également vous remercier pour votre attention et nous prions Dieu que vous allez nous guider vers le succès et que vous nous permettez d'atteindre nos ambitions respectives pour ce qui est de l'utilisation de la technologie spatiale, ce qui permettra de trouver des solutions et d'en arriver à la prospérité pour tous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, compte tenu du fait que la Conférence internationale sur l'utilisation des

technologies spatiales et sur la gestion des ressources hydriques a été couronnée de succès, cette conférence s'est tenue à Riyad en avril 2008, cette conférence a été coorganisée par l'Arabie saoudite et il y a eu également le Prix du Prince Sultan Abdelaziz pour l'eau, il y a eu également les Nations Unies qui étaient représentées par le Bureau des affaires spatiales et l'UNESCO, et nous souhaiterions au nom du Prince Sultan Abdelaziz et au nom de ce Prix décerné pour l'eau, nous souhaiterions dire que nous sommes prêts à organiser cette conférence tous les deux ans. Cette conférence peut tout à fait être organisée dans différentes capitales et nous sommes prêts à contribuer à l'organisation de cette conférence et nous allons contribuer à hauteur de 30 000 dollars. Nous pouvons travailler en coopération avec le Bureau des affaires spatiales et les pays hôtes.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais remercier le délégué de l'Arabie saoudite pour cette déclaration. Dans cette déclaration vous êtes revenu sur les programmes qui existent dans votre pays et vous avez également parlé de la préoccupation de votre gouvernement pour ce qui est des ressources hydriques, de l'eau. Vous avez parlé du Prix sur l'eau qui avait été décerné, et vous avez parlé également des conférences que vous avez organisées dans votre pays.

Avec cette déclaration, nous en avons terminé avec l'examen du point 4, "Débat général".

**Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques** (point 5 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Mesdames et Messieurs les délégués, nous allons maintenant rouvrir le débat sur le point 5, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques". La délégation du Venezuela a souhaité intervenir au titre de ce point. Le Venezuela, vous avez la parole.

**M. R. BECERRA** (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par faire une observation concernant l'interprétation. Nous avons souvent entendu que notre déclaration n'était pas pleinement interprétée. Je sais que cela est difficile, ce n'était pas la faute de l'interprète, j'avais lu ma déclaration trop rapidement. Cela dit, je me pose une question. Si les interprètes disposent de la déclaration écrite, pourquoi est-ce qu'ils n'interprètent pas toute ma déclaration ? Parce qu'il est important que toute ma déclaration soit interprétée. Il est important que les interprètes interprètent exactement ce qui est dit par les

différentes délégations. Il faudrait par conséquent prendre des mesures ou demander aux interprètes de lire les déclarations qui leur sont remises. Effectivement, nous devrions peut-être parler un petit peu plus lentement. C'est exactement ce que je vais essayer de faire.

Je vais maintenant faire une déclaration et cette déclaration va permettre d'enrichir le débat de ce matin, débat qui a été particulièrement intéressant. Je commence à lire ma déclaration.

Monsieur le Président, ma délégation a écouté avec attention les déclarations qui ont été réalisées par un groupe de pays amis sur ce point de l'ordre du jour. Je me réfère ici au point 5. Dans ces déclarations, on a reflété tout un ensemble d'activités et de programmes spatiaux destinés à promouvoir la science et le développement technologique spatial. Ce faisant, on est intervenu directement sur l'utilisation pacifique de l'espace. Nous nous félicitons de ces actions.

Ce nonobstant, notre délégation estime que ce débat ne doit pas se concentrer uniquement sur la promotion des activités spatiales internationales ou nationales, car il est nécessaire d'approfondir et de discuter beaucoup plus sur la problématique actuelle de l'espace extra-atmosphérique qui met en danger la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation estime que COPUOS devrait être particulièrement attentif à la question des moyens permettant d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques. Il sera par conséquent nécessaire de discuter des questions fondamentales comme la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique ou encore les mesures permettant de réduire les dangers liés aux débris spatiaux ou encore la prolifération de l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'espace. Je voudrais également ajouter que cela est fondamental pour la viabilité des activités spatiales dans cette zone.

Je poursuis ma lecture. En conclusion, ma délégation estime qu'il est nécessaire d'actualiser les cinq traités sur l'espace extra-atmosphérique afin de préserver leur utilisation pacifique par le biais de normes et règles claires autour des questions critiques que je viens de mentionner. Le manque de définition existante et l'absence de réglementation sur ces questions fait qu'il n'est pas possible à l'avenir de préserver l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Je voudrais ajouter, Monsieur le Président, parce que je ne souhaiterais pas que dans le débat il y ait uniquement des discours, il n'y ait que des paroles qui soient prononcées, je voudrais par conséquent faire la proposition suivante. Dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique, on

a approuvé avec succès le Cadre de sûreté sur les sources d'énergie nucléaires et les Lignes directrices sur les débris spatiaux. Il serait par conséquent important et positif que dans le cadre de ce Comité, on demande que ces Lignes directrices soient examinées dans le cadre du Sous-Comité juridique. Cela serait un bon exemple qui permettrait de fructifier le débat et qui permettrait de continuer l'utilisation pacifique de l'espace.

J'espère que je n'ai pas été trop long, Monsieur le Président, et je vous remercie de votre attention.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Merci au représentant du Venezuela. Non, ne vous inquiétez pas, vous n'avez pas monopolisé la parole. Vous avez, de toute façon, la possibilité de prendre la parole, la liberté de le faire. Je vous remercie de votre proposition. Bien sûr, elle est soumise à l'examen des membres du Comité. S'il y a des délégations désirant se prononcer, s'exprimer sur cette proposition, n'hésitez pas. Je ne vois pas de demande de parole. Je vous remercie donc. Je remercie la délégation du Venezuela. Avec cette dernière déclaration, nous en terminons donc cette après-midi avec l'examen du point 5, "Moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins pacifiques".

**Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE III** (point 6 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Sans plus tarder, nous passons au point 6, "Application des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, UNISPACE III". Nous continuons l'examen de ce point et j'espère que nous pourrions en terminer avec ce point 6, "Application des recommandations de la Conférence UNISPACE III".

Je déclare le débat ouvert sur ce point. Cependant, je n'ai pas de délégation sur ma liste. Il n'y a aucune demande de parole de la part des délégations sur ce point 6 de l'ordre du jour.

#### **Document A/AC.105/209/CRP.7**

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je tiens à vous rappeler, Mesdames et Messieurs, je vais faire une petite reprise. Nous sommes saisis du document A/AC.105/209/CRP.7 dans lequel figure la contribution de ce Comité à la Commission du développement durable quant au groupe thématique correspondant au cycle, à la période 2010-2011. Je vous propose d'adopter ce

texte qui figure dans ce CRP.7. L'idée c'est d'examiner ce texte paragraphe par paragraphe en commençant par le paragraphe qui figure à la page 2. Je suis sûr, Mesdames et Messieurs, que vous êtes saisis de ce document, que vous avez pu le lire.

Le Venezuela, vous avez demandé la parole, allez-y.

**M. R. BECERRA** (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*]: Monsieur le Président. Nous n'avons pas la version en espagnol de ce document. Je ne sais pas si elle est sortie. Je répète. Nous n'avons pas la version en espagnol de ce texte, Monsieur le Président. Je ne sais pas si elle a été publiée ou pas.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*]: Très bien, j'ai bien compris. Je vais peut-être donner la parole au secrétariat pour qu'il vous réponde. Le secrétariat.

**M. N. HEDMAN** (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je me dois peut-être de présenter ce document. Vous vous en souviendrez, Mesdames et Messieurs, le Comité lors de sa dernière session, la cinquante-et-unième en 2008 s'est mis d'accord sur un plan de contributions aux travaux de la Commission du développement durable pour le groupe thématique 2010-2011, qui commence l'année prochaine. Cette question a été abordée au niveau du Sous-Comité scientifique et technique.

Les délégations savent quel est le plan sur lequel vous êtes tombés d'accord. Le secrétariat vous a envoyé une note verbale en septembre de l'année dernière et aucune contribution des États membres n'a été reçue. Au cours de la réunion du Sous-Comité scientifique et technique un petit peu plus tôt cette année au mois de février, le secrétariat a mis une date limite à la présentation de contributions par les délégations, au 30 avril 2009 au plus tard. Nous avons reçu une contribution, la contribution du Japon qui figure dans ce document.

Ce document, Mesdames et Messieurs, sera corrigé et traduit dans toutes les langues des Nations Unies, toutes les langues officielles de l'Organisation et sera présenté à la Division du développement durable qui est l'unité qui, à New York, s'occupe de la Commission du développement durable. La raison pour laquelle ce document est sous la forme d'un CRP, d'un document de séance en anglais seulement, c'est parce qu'il est impossible de présenter un projet à ce Comité qui sera par la suite modifié, et il ne pourra être traduit qu'une fois qu'il aura été adopté par le Comité. Une version qui sera ensuite présentée à la Division de la Commission du développement durable. C'est la même procédure

que lors de la dernière contribution pour la période 2008-2009.

Si vous me le permettez, je vais vous présenter ce document plus en avant. Vous aurez remarqué qu'à l'annexe qui commence à la page 2, il s'agit de la contribution du COPUOS à la Commission du développement durable. La structure est la suivante : I. Introduction.

Ensuite, II. Contributions au groupe thématique 2010-2011. Cette question a été abordée au niveau du Sous-Comité scientifique et technique. Il y a même eu un débat sur le traitement des groupes thématiques de la Commission du développement durable. À la lumière de la décision arrêtée au niveau du Sous-Comité scientifique et technique au mois de février de cette année, il a été décidé que la contribution porterait, a) sur le rôle de l'espace dans les transports, et b) sur les solutions spatiales à la mise en place de modes de production et de consommation durables. Il revient sur la gestion des déchets, les activités minières, mais on a décidé d'adopter une approche plus ample, plus globale et de parler de viabilité des modes de production et de consommation, de manière à pouvoir ainsi capturer des questions comme l'environnement, les questions climatiques et la gestion des ressources hydriques.

Vous êtes saisis, Mesdames et Messieurs, de ce document. Ce document sera par la suite, comme je l'ai dit, corrigé et traduit dans toutes les langues des Nations Unies pour être ensuite présenté à la Commission du développement durable. Une fois que ce document aura été peaufiné, il figurera au titre des documents de l'Assemblée générale, ce qui veut dire qu'il figurera sur le système ODS, le système du disque optique. Dans la lettre que nous ferons parvenir à la Division du développement durable, le secrétariat mentionnera également les questions qui sont plus particulièrement liées aux différents groupes thématiques devant être abordés en 2010, pour que la Division du développement durable puisse faire référence à l'application des techniques spatiales dans les différents documents préparés pour examen par les délégations au mois de mai lors de la Commission du développement durable en mai 2010.

Le secrétariat essaye de faire de son mieux pour avoir l'incidence ou l'impact le plus grand possible sur la Commission du développement durable. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*]: Je vous remercie. Je remercie le secrétariat. Merci d'avoir présenté ce document, d'avoir précisé un petit peu la procédure. Je pense que le travail abattu par le secrétariat est d'excellente qualité, une qualité qui se voit dans ce

document. Le Comité veut contribuer de manière concrète par le biais de ce texte, à la Commission du développement durable, à la CDD, pour la période 2010-2011. Si vous êtes d'accord, Mesdames et Messieurs, avec ce *modus operandi*, avec cette procédure, je vous propose de passer à l'examen de ce texte aux fins d'adoption, étant entendu qu'une fois que les observations auront été prises en compte, ce document, une fois qu'il aura été corrigé et traduit, sera envoyé aux différentes délégations pour qu'ensuite celui-ci puisse être envoyé à la Commission du développement durable.

S'il n'y a pas d'objections, la Colombie, allez-y.

**M. J. OJEDA BUENO** (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, bonjour Monsieur le Président. Il ne s'agit pas d'une objection. Je prends la parole, en fait, pour souligner le travail d'excellente qualité du secrétariat, de concert avec l'UNESCO, l'OMM, le PNUE, le PNUD. On voit dans ces documents qu'il y a une conjugaison des talents, une véritable coopération interinstitutions que beaucoup de pays ici présents appellent de leurs vœux.

Nous tenons également à souligner l'inclusion ici de questions prioritaires pour l'humanité, comme par exemple la question de la sécurité alimentaire, la gestion durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement, le transport terrestre, aérien, maritime, etc. etc. Autrement dit, toute une série de problématiques qui préoccupent tout particulièrement les pays en développement, Monsieur le Président, et qui font partie de manière plus générale d'un programme de développement durable qui pourrait figurer dans les propositions de pays, la question de la viabilité telle qu'elle a été abordée ce matin.

Je remercie à nouveau le secrétariat et je remercie également tout le système des Nations Unies pour sa collaboration. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Merci bien. Donc, nous pouvons passer à l'examen de ce texte.

*Paragraphe 1*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Nous commencerons par le paragraphe 1. Rien à dire. *Approuvé.*

*Paragraphe 2*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 2. *Approuvé.*

*Paragraphe 3*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 3. *Adopté.*

*Paragraphe 4*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 4. *Adopté.*

*Paragraphe 5*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 5. *Adopté.*

*II. Contributions de l'espace au groupe thématique 2010-2011*

*Paragraphe 6*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : II. Contribution de l'espace au groupe thématique 2010-2011. Paragraphe 6. *Adopté.*

*Paragraphe 7*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 7. *Adopté.*

*A. Le rôle de l'espace dans le transport*

*Paragraphe 8*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : A. Le rôle de l'espace dans le transport. Paragraphe 8. *Adopté.*

*Paragraphe 9*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 9. *Adopté.*

*Paragraphe 10*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 10. *Adopté.*

*Paragraphe 11*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 11. *Adopté.*

*Paragraphe 12*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 12. *Adopté.*

*Paragraphe 13*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 13. *Adopté.*

*Paragraphe 14*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 14. *Adopté.*

*Paragraphe 15*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 15. *Adopté.*

*Paragraphe 16*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 16. *Adopté.*

*Paragraphe 17*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 17. *Adopté.*

*Paragraphe 18*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 18. *Adopté.*

*Paragraphe 19*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 19. *Adopté.*

*Paragraphe 20*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 20. *Adopté.*

*Paragraphe 21*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 21. *Adopté.*

*Paragraphe 22*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 22. *Adopté.*

*Paragraphe 23*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 23. *Adopté.*

*Paragraphe 24*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 24. *Adopté.*

*Paragraphe 25*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 25. *Adopté.*

*Paragraphe 26*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 26. *Adopté.*

*Paragraphe 27*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 27. *Adopté.*

*Paragraphe 28*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 28. *Adopté.*

*Paragraphe 29*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 29. *Adopté.*

*Paragraphe 30*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 30. *Adopté.*

*Paragraphe 31*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 31. *Adopté.*

*Paragraphe 32*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 32. *Adopté.*

*Paragraphe 33*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 33. *Adopté.*

*Paragraphe 34*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 34. *Adopté.*

*Paragraphe 35*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 35. *Adopté.*

*Paragraphe 36*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 36. *Adopté.*

*Paragraphe 37*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 37. *Adopté.*

*Paragraphe 38*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 38. *Adopté.*

*Paragraphe 39*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 39. *Adopté.*

*Paragraphe 40, alinéa a)*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 40, alinéa a), *adopté.* Alinéa b), *adopté.* Alinéa c), *adopté.* Alinéa d), *adopté.* Alinéa e), *adopté.* Alinéa f), *adopté.*

*Paragraphe 41*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Paragraphe 41. *Adopté.*

*Paragraphe 42*

**Le PRESIDENT** [interprétation de l'espagnol] : Conclusion. Paragraphe 42. *Adopté.*

*Paragraphe 43*

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 43. *Adopté.*

*Paragraphe 44*

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 44. *Adopté.*

*Paragraphe 45*

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Paragraphe 45. *Adopté.*

Le document dans sa totalité. *Adopté.*

Je vous remercie pour votre coopération sur cette question. Merci beaucoup.

**Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session** (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Nous allons poursuivre l'examen du point 7, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-sixième session". Nous allons continuer l'examen du point 7. J'espère pouvoir en terminer avec ce point 7. C'est une question qui fait encore l'objet de consultations mais il est presque terminé. Il y a trois délégations désirant s'exprimer. Nous allons écouter tout d'abord la délégation de Russie, M. Shestakov, vous avez la parole.

**Mme L. V. KASATKINA** (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président. Est-ce que je pourrai prendre la parole, s'il vous plaît, demain ?

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Madame, c'est comment votre nom ? Vous n'êtes pas M. Shestakov. Vous avez la parole. On vous a appelé M. Shestakov, mais vous n'êtes pas M. Shestakov, évidemment, il y a une erreur dans la liste.

**Mme L. V. KASATKINA** (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, je vais essayer d'être brève. Je vais vous présenter la position de la Fédération de Russie pour ce qui est de ce point 7, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique".

La Fédération de Russie, Monsieur le Président, appuie le rapport qui a été adopté par consensus par le Sous-Comité scientifique et technique du COPUOS. Nous sommes très satisfaits des résultats obtenus par le Sous-Comité scientifique et technique dans ses travaux notamment pour arriver à un cadre de sûreté quant à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Dans ce document figurent des recommandations de haut niveau ayant

pour but d'organiser l'utilisation des sources d'énergie nucléaires élevant ainsi la responsabilité des organisations et des gouvernements qui participent à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Ce document n'est pas juridiquement contraignant. Comme vous le savez c'est un document de nature volontaire. Ce n'est pas non plus une interprétation ou une modification ni non plus un ajout aux traités et aux principes existants en la matière. L'idée est ici de promouvoir l'utilisation la plus sûre possible, la sûreté de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique.

À notre avis, cela répond aux intérêts de tous les pays sans exception, Monsieur le Président. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de revenir sur une révision ou de réviser les principes régissant l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Nous pensons qu'il n'est pas non plus nécessaire d'élaborer un document juridiquement contraignant à cet effet, Monsieur le Président. À l'heure actuelle, seule une poignée d'États dispose de la technologie nécessaire à l'utilisation de sources d'énergie nucléaires et encore moins d'États qui l'utilisent dans les faits. Tous les États ont la possibilité de mettre en place un cadre au niveau national de réglementation de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique grâce à ce document.

Ensuite, pour ce qui est de la question des débris spatiaux qui a également fait l'objet d'un examen par le Sous-Comité scientifique et technique lors de sa dernière session, la Fédération de Russie tient à formuler des préoccupations, des inquiétudes quant à la contamination anthropique de l'espace extra-atmosphérique. Nous nous félicitons de la décision prise par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2007 en la matière lorsqu'elle a adopté les Directives de réduction des débris spatiaux élaborées par le Sous-Comité scientifique et technique dans le but de régler et d'atténuer les conséquences des débris spatiaux. Ce document, comme son nom l'indique, est une série de directives qui peuvent aider les États au niveau national à traiter de cette question. Il ne s'agit, là encore, pas non plus d'un document juridiquement contraignant, il s'agit d'un document volontaire qui ne s'applique qu'aux technologies en place ou qui viennent d'être élaborées. L'objectif étant de renforcer les pratiques établies en matière de gestion des vaisseaux spatiaux, notamment pour ce qui est bien sûr de la réduction des débris spatiaux.

Nous avons en ce qui nous concerne dans le cadre d'un mécanisme national, appliqué ces directives, de concert et à la lumière de l'expérience engrangée par d'autres États. À partir de janvier 2009, nous allons adopter les normes en la matière. Ces normes s'inspirent directement des Directives



des Nations Unies quant à la réduction des débris spatiaux. Le programme fédéral pour la période 2009-2015, le programme spatial, comprend l'élaboration d'un premier système d'alerte automatique lorsqu'il y a danger dû à des débris spatiaux dans l'espace.

Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie la représentante de la Fédération de Russie. Merci Madame, d'avoir accepté de prendre la parole aujourd'hui.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Allemagne, M. Joachim Marschall. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. J. MARSCHALL VON BIEBERSTEIN** (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, avant de parler des priorités et des activités spatiales en Allemagne, ma délégation souhaiterait commencer par dire que nous nous félicitons des résultats obtenus lors de la quarante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique. Nous souhaiterions féliciter le Président du Sous-Comité, M. Aboubekr Seddik Kedjar, ainsi que le personnel du Bureau des affaires spatiales.

La délégation allemande prend également note avec appréciation que le Sous-Comité a adopté un cadre de sûreté pour les sources d'énergie nucléaires dans l'espace et nous félicitons par conséquent le groupe d'experts conjoints du Sous-Comité et l'AIEA qui s'est réuni sous la présidence de M. Sam Harbison.

Monsieur le Président, dans le cadre de la Charte internationale, "L'espace et les grandes catastrophes", et les autres mécanismes de coopération nationaux et internationaux, le Centre DLR pour l'information de crise basée sur les satellites, le ZKI, a été impliqué dans la cartographie d'urgence en utilisant pour la première fois des données provenant du satellite TERRASAR-X. Le ZKI a également prêté son aide lors des inondations à Kavengo en Namibie et en Angola, et lors des précipitations en Angola et dans les provinces ouest de Zambie qui ont engendré des inondations dans la partie nord et nord-est de la Namibie.

Compte tenu de la situation complexe de la région, l'observation satellitaire est un outil important et permet de se rendre compte de la situation dans les zones inondées. En outre, en janvier 2009, le DLR en collaboration avec le programme SPIDER a réalisé un atelier de renforcement des capacités nationales et une formation technique sur les technologies d'observation terrestre pour la cartographie des

inondations et pour la gestion des catastrophes et des urgences en Namibie. L'atelier a été organisé par le Ministère namibien de l'agriculture, de l'eau et des forêts, et a été financé par l'Agence de coopération technique allemande.

Les mesures de développement des capacités se réalisent dans le cadre d'une mission consultative technique de SPIDER en Namibie afin d'appuyer les institutions namibiennes et renforcer leurs capacités en matière de gestion des catastrophes et des urgences.

Monsieur le Président, je souhaiterais réitérer ici que lors de la réunion du Sous-Comité en février, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration générale concernant les priorités opérationnelles. Elle a indiqué que le cadre stratégique des priorités pour le Bureau des affaires spatiales entre autres, incluait les principes d'engagement qui se concentraient sur les solutions spatiales pour le développement durable en mettant l'accent sur le changement climatique et sur le renforcement des capacités nationales en matière de technologies spatiales de base.

Notre délégation se félicite d'une telle déclaration et souhaiterait indiquer que l'identification des solutions pour le développement durable et le développement des technologies spatiales joue un rôle important pour le Gouvernement allemand. Dans le cadre de la stratégie technologique de 2006, les programmes spatiaux sont considérés comme étant des programmes prioritaires. Les financements nationaux des activités spatiales ont été constamment révisés à la hausse dans les domaines où l'espace peut contribuer à atteindre les objectifs économiques, scientifiques, stratégiques et sociaux.

Monsieur le Président, dans le domaine de l'observation de la Terre, ce domaine est une véritable priorité pour l'Allemagne. Dans le cadre du programme spatial national, un certain nombre de missions comme RAPID-EYE, TERRASAR-X et TANDEM-X contribuent à un renforcement des compétences. L'Allemagne a développé des compétences certaines dans le domaine de l'observation des terres qui vont des satellites optiques aux satellites SAR jusqu'aux solutions de segments terrestres ou encore toute une série d'applications.

L'Allemagne est un bailleur de fond très important. Nous avons contribué à hauteur de 317 millions d'euros ou 37 % de l'initiative coordonnée conjointement par l'ESA et l'Union européenne sur les politiques environnementales et les politiques de sécurité intitulée "Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité". L'Allemagne est par conséquent bien préparée à

répondre à des questions complexes concernant l'observation environnementale, les prévisions et les pronostics des catastrophes naturelles et des questions liées à la sécurité.

En outre, l'Allemagne veut garder un profil élevé dans le domaine de l'observation de la Terre. Nous avons également le programme HALO qui doit être mentionné dans ce contexte. Il s'agit d'une recherche très importante dans le cadre de l'histoire de la recherche atmosphérique allemande.

Dans le cadre du programme spatial national, un nombre de missions ont contribué à renforcer les compétences de l'Allemagne dans le domaine de l'observation de la Terre qui vont des satellites optiques, des satellites SAR.

La constellation du satellite RAPID-EYE allemand a été lancée avec succès de Baïkonour à Kazakhstan. Les cinq satellites d'observation de la Terre identiques fournissent des données de l'espace à des fins civiles. Les satellites sont dans une orbite partagée de 630 kms et vont faire le tour du globe 15 fois par jour. RAPID-EYE pourra très rapidement fournir des données de haute qualité de tous points de la Terre. Cette constellation est conçue afin de fournir aux sociétés d'assurances, aux entreprises alimentaires, aux agriculteurs, aux gouvernements, aux agences et aux institutions, des informations actualisées, des informations adaptées. Les applications de RAPID-EYE vont jusqu'à l'aide en cas de catastrophe. Les produits futurs incluent des cartes thématiques pour planifier les récoltes, la prévision des dégâts causés aux cultures et des modèles d'élévation numérique.

Il existe également un autre élément qui constitue un véritable succès du service opérationnel. Il s'agit de la mission TERRASAR-X. Dans le cadre du partenariat public-privé, le DLR peut fournir un accès libre au TERRASAR-X et à des données à des fins scientifiques. Les premiers projets ont déjà commencé, tels que les projets suivants : l'histoire hydrologie du Sahara, un cadre pour l'exploration archéologique, la détection des glissements de terrain dans la zone de Lisbonne, en utilisant les données interférométriques TERRASAR et l'analyse de l'habitat hivernal pour le saumon. Dans ce contexte, l'initiative ouverte entre l'UNESCO et DLR pour la protection du patrimoine mondial a été créée. Toutefois, des détails supplémentaires seront fournis lors d'autres séances lorsque nous interviendrons sur le sujet de l'utilisation des technologies spatiales dans le système des Nations Unies.

Au moment où nous parlons, les préparatifs pour le lancement d'une mission TANDEM-X prévu pour septembre 2009 sont en cours. Ce satellite est une mission SAR interférométrique de

haute résolution. L'objectif étant d'atteindre une mesure d'élévation numérique de haute définition de la surface terrestre. Par conséquent, les deux satellites, TANDEM-X et TERRASAR-X sont en train de voler en formation contrôlée avec une distance typique de 250 et 500 mètres. Pour cette mission, DLR va travailler en coopération avec le Canada pour planifier l'établissement d'une station terrestre qui va constituer un élément important du segment terrestre de TANDEM-X.

Avec nos partenaires suédois SSI, une station terrestre pour la réception des transmissions de données TANDEM va être mise en place. Comme mesure supplémentaire, cette station terrestre sera à même de transmettre les signaux de navigation. Toutes ces missions contribuent à renforcer les compétences de l'Allemagne dans le domaine de l'observation de la Terre. Ces compétences vont des satellites optiques aux satellites SAR en passant par les solutions de segments terrestres et un grand nombre d'applications.

L'Allemagne souhaite également renforcer sa recherche robotique afin qu'elle arrive au niveau européen car il s'agit d'un élément important pour l'exploration spatiale. Pour ce faire, le Ministère fédéral allemand de la technologie et des économies et le DLR ont organisé la première Conférence nationale sur la robotique spatiale qui s'est tenue à Berlin du 13 au 14 mai 2009. Cette conférence a constitué une nouvelle orientation et un point focal pour la recherche spatiale et la robotique dans l'espace.

Monsieur le Président, en septembre 2008, le nouveau centre de contrôle GALILEO a été lancé avec la participation de commissaires de l'Union européenne et des transports, de DLR à côté de Munich. Lors de la réunion des conseils des ministres des l'ESA à La Haye en novembre 2008, l'Allemagne s'est engagée à contribuer à hauteur de 10 millions d'euros sur un (??) de 2,7 milliards d'euros. Cela sera une des contributions les plus importantes du budget de l'ESA. L'Allemagne va également contribuer financièrement à l'étude MARS-500 à Moscou. Cette étude se concentre sur la question des conditions physiques et psychologiques de l'être humain dans les conditions extrêmes telles que les conditions qui existent sur Mars.

Au 31 mars 2009, cette expérience isolée à l'Institut des problèmes biométriques a commencé. Vous avez six personnes qui ont été isolées dans une chambre pour une période de 105 jours afin de les former sur certains aspects identiques à Mars. Il y aura quatre Russes et un Français, et vous avez également un jeune Allemand.

L'ouverture officielle de l'Année internationale de l'astronomie a été célébrée en Allemagne avec le thème "Vers le Paradis", le 20 janvier de cette année auprès du Musée de communication à Berlin. Après l'annonce du slogan mondial, "L'univers vous devez le découvrir", il y a eu également une transmission en direct de l'observatoire Paranal au Chili. Il y a eu également une exposition UNESCO-DLR sur les sites du patrimoine mondial qui a suscité beaucoup d'intérêt à Paris.

Lors des cérémonies sur le Bicentenaire de l'Indépendance des pays d'Amérique du sud, le ministre allemand des affaires étrangères a financé une exposition des images satellitaires dans un grand nombre de ces pays. Le sujet espace est devenu de plus en plus important pour la population allemande. Nous en voulons pour preuve le nombre d'applications allemandes lors des derniers recrutements d'astronautes de l'ESA. Il y a eu environ 8 400 demandes et sur ces demandes il y avait 1 800 candidats allemands, ce qui signifie un petit peu plus de 20 %. En outre, pour la première fois, le DLR avec le service d'échanges universitaires allemand offre des bourses dans les domaines de l'espace, de l'aéronautique, de l'énergie et de la recherche des transports. À l'heure actuelle, sur les 44 postes annoncés dans le monde, plusieurs candidats ont déjà été identifiés et les premiers postes ont été pourvus à l'Institut DLR.

En conclusion, je souhaiterais dire que la 51<sup>ème</sup> Conférence COSPAR va se tenir à Brême en Allemagne du 18 au 25 juillet 2010. Brême est le siège d'un grand nombre de sociétés spatiales allemandes, d'instituts de recherche et appartient à un des sites spatiaux les plus importants en Europe. Les chercheurs de tout le monde sont par conséquent invités à participer à cette conférence en Allemagne l'année prochaine. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*]: Je remercie M. Marschal Von Bieberstein pour cette déclaration. Dans cette déclaration, vous avez parlé de l'engagement de l'Allemagne à l'égard de l'ESA, vous avez parlé également des contributions financières de l'Allemagne et vous avez également parlé du nombre de candidats allemands. Il y avait 8 400 postes et 1 800 candidats allemands se sont présentés, donc un petit peu plus de 20 %. Cela est très important. Merci M. Marschal pour cette déclaration.

Je donne la parole au dernier orateur sur la liste, la Malaisie, M. Ismail.

**M. A. B. ISMAIL** (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. C'est un véritable plaisir que de vous voir présider les travaux de cette session et je voudrais également remercier Mme Othman.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, Excellence, Mesdames et Messieurs, la délégation malaisienne souhaiterait vous parler des progrès qui ont été réalisés jusqu'à présent dans la mise en œuvre des activités de télédétection en Malaisie. La technologie de la télédétection et le développement des applications en Malaisie ont été menés par le Comité national de télédétection, le NRSC depuis sa création en 1988 sous l'égide du programme de télédétection nationale.

Le NRSC contrôle la mise en œuvre NRSP. Il est composé de 34 membres qui incluent des agences techniques gouvernementales, des universités, des instituts de recherche et des agences de planification étatiques. L'Agence de télédétection malaisienne est le secrétariat du NRSC et c'est la force motrice permettant la mise en œuvre du NRSP. La mise en œuvre du NRSP est composée de trois approches: l'utilisateur, le segment terrestre et le segment spatial.

À ce jour, le NRSP a fait des progrès significatifs pour ce qui est du segment utilisateur et a pu développer avec succès des applications et des systèmes pour les ressources naturelles et pour les programmes de gestion des catastrophes naturelles. À ce jour, l'Agence de télédétection malaisienne a développé une base de données géospatiales intégrée et un système de planification, le système IGDP, en coopération avec les agences pertinentes. Le système IGDP a été élaboré compte tenu de l'absence d'une base de données centralisée et intégrée sur les ressources naturelles et sur l'environnement, une base de données qui dispose des capacités analytiques géographiques totales. Cette base de données IGDB contient des couches thématiques, contient des spécificités des différents secteurs comme l'utilisation des terres, du sol, la topographie, l'hydrologie, la géologie, les types de forêts et les fonctions forestières, et également des données sur les centres urbains et ruraux et sur les ressources socio-économiques et côtières.

Avec le développement continu des technologies satellitaires optiques et SAR et la disponibilité de données satellitaires de résolution spatiale, de nombreux nouveaux domaines d'application vont être développés. Cela permettra de disposer d'une meilleure planification spatiale et de mieux gérer les ressources naturelles aux niveaux macro et micro. Un prototype des systèmes de modélisation de santé environnementale utilisant le système de télédétection et le système

d'information géographique a été développé conjointement par l'Agence de télédétection malaisienne, l'Université de Malaisie, et le Ministère de la santé. L'objectif principal de ce système est d'aider les autorités sanitaires à renforcer l'efficacité et l'efficience du système de gestion de surveillance en fournissant une carte de référence qui permet d'identifier les zones à risques d'une apparition de dingué sur la base des facteurs de surveillance environnementaux et les données épidémiologiques en utilisant les technologies SIG et les technologies de télédétection.

Cette carte de référence permet d'identifier et d'établir des indicateurs environnementaux ou les variables découlant de l'imagerie par télédétection et d'étudier la corrélation avec la distribution des cas de dingué.

En outre, les activités concernant la gestion des catastrophes en Malaisie sont coordonnées par le Conseil de sécurité national sous les auspices du Département du Premier Ministre. Le NSC est l'organe chargé de l'élaboration des politiques et chargé de la coordination pour la gestion des catastrophes dans le pays. Le NSC coordonne les plans et observe toutes les activités concernant la préparation, la prévention, les opérations de secours et la remise en état en cas de catastrophe.

La gestion des informations de télédétection a été largement utilisée dans les efforts de réduction des risques comme par exemple dans la cartographie des risques, ou encore le système d'alerte en temps réel. À l'heure actuelle, l'Agence de télédétection malaisienne a créé un système central permettant de collecter, de stocker, de traiter, d'analyser et de diffuser des données à valeur ajoutée et des informations afin d'aider les agences pertinentes dans leurs activités de secours et leur permettant de mieux gérer l'impact des catastrophes dans le pays. Ce système produit et diffuse des informations spatiales sur les catastrophes comme des cartes sur les inondations, des cartes de risques pour les glissements de terrain et les cartes de risques pour les incendies de forêts. Ces cartes sont utilisées par les agences pour mieux gérer l'impact des catastrophes et sont utilisées également pour le développement des zones.

L'Agence a également renforcé les informations du Centre de météorologie de l'ANAS ASMEC afin de faciliter la surveillance et afin de mieux contrôler les points chauds et les incendies de forêts ce qui permet une réponse plus rapide et plus efficace.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, en conclusion, je souhaiterais dire que la délégation malaisienne souhaiterait réitérer son engagement à utiliser

pleinement la télédétection et à développer davantage leurs applications afin d'atteindre les objectifs nationaux et les objectifs internationaux. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'espagnol*] : Je voudrais remercier le délégué de la Malaisie pour cette déclaration. Je donne la parole au dernier orateur inscrit sur la liste. Il s'agit du délégué du Venezuela. Vous avez la parole, Monsieur.

**M. R. BECERRA** (République bolivarienne du Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. La délégation de la République bolivarienne du Venezuela se félicite des progrès réalisés dans le rapport du Sous-Comité scientifique et technique lors de sa quarante-sixième session. Nous souhaiterions dire que nous aimerions continuer à discuter de façon constructive les points abordés lors de ce Sous-Comité. Nous souhaiterions également inclure d'autres sujets relevant des compétences du Sous-Comité afin de renforcer ses activités scientifiques et techniques, afin de promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace et afin que la technologie spatiale soit à la portée des populations.

Ma délégation souhaiterait également donner son avis sur les points 5 et 8 du rapport susmentionné, à savoir la question des débris spatiaux et la question de l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. De façon générale, ma délégation estime qu'il est indispensable de promouvoir l'élaboration de normes internationales contraignantes sur ces questions compte tenu de l'impact important et compte tenu du lien qui existe entre ces questions et les activités et la vie sur la planète. En outre, il s'agit d'une des responsabilités principales des Nations Unies dans le domaine juridique. Une de ses responsabilités est d'encourager le développement progressif du droit international et de sa réglementation dans le cadre de l'environnement et de l'espace. Il faut par conséquent renforcer l'interaction entre les deux Sous-Comités du COPUOS.

Pour ce qui est des débris spatiaux, nous estimons qu'il est prioritaire de continuer à approfondir la question. Il faut être particulièrement attentif aux débris provenant de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Il faut être également attentif aux collisions objets spatiaux avec débris spatiaux et autres aspects connexes. Nous devons également essayer d'améliorer la technologie de surveillance de ces débris. Il faut absolument renforcer l'implication des États. Il faut pouvoir diffuser des informations concernant les débris spatiaux, surtout de la part des pays responsables de la pollution existante, car il s'agit de pays qui ont

géré cette ressource technologique sans contrôle et sans restriction, et ce conformément aux dispositions de la résolution 62/217 de l'Assemblée générale.

J'en arrive maintenant à la question des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Ma délégation estime qu'il y a eu un véritable progrès, on a adopté le Cadre de sûreté concernant l'application des sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Ce nonobstant, il faut approfondir la recherche associée afin d'optimiser l'utilisation d'autres options énergétiques. Il faudrait également trouver d'autres sources d'énergie plus sûres et plus efficaces. Nous comprenons la nécessité d'utiliser l'énergie nucléaire afin que certaines missions interplanétaires soient viables. Ces missions permettent de mener à bien des recherches scientifiques technologiques qui amélioreront le bien-être de l'humanité. Dans ce même ordre d'idée, l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace doit avoir des fins exclusivement pacifiques et doit préserver la vie et l'environnement. On ne peut en aucun cas admettre l'utilisation de l'énergie nucléaire dans l'orbite terrestre.

En conclusion, ma délégation tout en respectant les normes internationales, et ici je voudrais demander au Comité, dans le rapport final de prendre note du dernier rapport dont je vais donner lecture. Je répète. Ma délégation, dans un respect profond des normes internationales, souhaiterait réitérer ici que la réglementation associée à l'utilisation des sources d'énergie nucléaires dans l'espace relève uniquement des États quel que soit leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, et incombe à toute l'humanité. Nous souhaiterions réitérer en outre la responsabilité internationale qui incombe aux gouvernements dans leurs activités nationales à partir du moment où on utilise les sources d'énergie nucléaires, que ces activités soient réalisées par des entités gouvernementales ou par des entités non gouvernementales. Il faut que ces activités soient utilisées pour favoriser les populations et non pas pour aller à l'encontre du bien-être des populations.

En conclusion, je voudrais ajouter un autre élément très important. Lorsque la délégation du Venezuela demande que le cadre juridique qui régit l'utilisation des sources d'énergie nucléaires et les Lignes directrices pour les débris spatiaux, lorsque nous demandons que cela soit soumis au Sous-Comité juridique, cela ne signifie pas qu'il faut apporter des modifications. Il faudrait tout simplement que ce Sous-Comité puisse s'exprimer et que le débat puisse commencer sur les sources d'énergie nucléaires et sur les Lignes directrices pour les débris spatiaux. Cela permettrait d'élaborer

des législations sur le fond qui seraient associées à ce problème fondamental. Je voudrais mettre l'accent sur ce point. Il faut réglementer ces questions de fond et non pas les questions techniques. Il y a eu des progrès significatifs qui ont été réalisés et ce Comité a pour obligation devant le monde entier de réglementer les questions de fond associées aux débris spatiaux et aux sources d'énergie nucléaires dans l'espace.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

*M. Suvit Vibulsresth (Thaïlande)  
prend la présidence.*

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué du Venezuela pour cette déclaration. Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer au titre de ce point de l'ordre du jour cette après-midi ? Le Venezuela, vous avez la parole.

**M. R. BECERRA** (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci. Je voudrais juste apporter une correction. Il y a eu un petit problème. J'ai parlé d'orbite terrestre. J'ai parlé en espagnol d'*orbitas terrestres*. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Cela sera corrigé. Il n'y a pas d'autres questions.

Mesdames et Messieurs les délégués, il n'y a pas d'autres déclarations et le secrétariat vient de me faire savoir qu'il n'y a aucune délégation qui souhaite s'exprimer sur ce point demain matin. Je voudrais par conséquent dire que pour ce qui est des autres documents, vous êtes saisis du document A/AC.105/2009. Il s'agit du projet de programme de travail de la plateforme des Nations Unies pour les informations relatives à l'espace pour la gestion des catastrophes et les réponses d'urgence, document A/AC.105/935. Ce programme de travail a été examiné et a été convenu par le Sous-Comité scientifique et technique lors de sa quarante-sixième session. Puis-je considérer que le Comité souscrit au plan de travail qui figure dans le document A/AC.105/935 ?

Je vous remercie. Il n'y a pas d'observations. *Il en est donc ainsi décidé.*

*Document A/AC.105/934*

Pour ce qui est des sources d'énergie nucléaires dans l'espace, les délégations sont saisies du document A/AC.105/934. Ce document contient le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaires dans l'espace. Ce document a été adopté par le Sous-Comité scientifique et technique lors de sa quarante-sixième session. J'ai le plaisir de faire savoir au Comité que ce document tel qu'adopté par le Sous-Comité a été examiné et

convenu par la Commission de l'AIEA sur les normes de sûreté de sa vingt-neuvième session qui s'est tenue à Vienne du 22 au 24 avril. Puis-je considérer que le Comité approuve le Cadre de sûreté tel qu'il figure dans le document A/AC.105/934 ? Il n'y a pas d'observations. *Il en est donc ainsi décidé.*

Mesdames et Messieurs les délégués, je souhaiterais à ce stade remercier le groupe de travail du Sous-Comité sur ce point, ainsi que l'AIEA pour leur travail et pour leur coopération. Il s'agit d'un excellent exemple de la coopération interinstitutions au sein du système des Nations Unies. Je demande par conséquent au secrétariat de transmettre nos appréciations à l'AIEA.

Nous en avons donc terminé avec l'examen du point 7, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique". Seule question restée en souffrance c'est l'ordre du jour de la quarante-septième session du Sous-Comité scientifique et technique qui dépendra des consultations qui sont en cours.

**Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session** (point 8 de l'ordre du jour)

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Pouvons-nous donc passer au point suivant de l'ordre du jour, point 8, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session"? Avant de donner la parole aux délégations pour qu'elles s'expriment, je tiens à rappeler que vous trouverez toutes ces informations dans le document A/AC.105/935. J'attire votre attention en particulier sur les paragraphes 183 à 195 du rapport du Sous-Comité juridique qui reflètent les vues des délégations ainsi que les recommandations du Sous-Comité quant à son ordre du jour pour sa quarante-neuvième session qui aura lieu en 2010.

J'ouvre maintenant le débat. S'il y a des délégations désirant s'exprimer, allez-y. Le premier orateur sur ma liste est le représentant de la République tchèque, le Pr Vladimir Kopal. Monsieur, vous avez la parole.

**M. V. KOPAL** (République tchèque) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Merci de m'avoir donné la parole. Au nom de la République tchèque, je tiens à faire toute une série d'observations sur le point de l'ordre du jour dont nous sommes saisis et rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session. Je tiens à brièvement faire le bilan des résultats et des tendances en cours au niveau du Sous-Comité.

Avant d'entrer dans le détail, je tiens tout d'abord à exprimer quel est le plaisir que je prends en tant que Président du Sous-Comité juridique de voir l'Ambassadeur Arévalo présider le COPUOS. Je formule des vœux de plein succès à son égard. Il s'agit de la deuxième année de son mandat. Je tiens également à saluer et à exprimer ma satisfaction à la Directrice du Bureau des affaires spatiales, Mme Mazlan Othman, au secrétariat, M. Niklas Hedman qui est secrétaire et qui était également secrétaire lors de la session du Sous-Comité et à tous ceux qui ont contribué à faire de la dernière session du Sous-Comité juridique un succès, ainsi qu'à ceux qui contribuent au succès de cette cinquante-deuxième session du COPUOS.

Comme cela a déjà été dit dans ma déclaration précédente, la délégation de la République tchèque considère qu'il est important de renouveler d'efforts au niveau du COPUOS et au niveau de son Sous-Comité juridique pour élargir et renforcer la base juridique des activités spatiales en élargissant le nombre d'États et d'organisations internationales ayant adhéré aux traités des Nations Unies en matière de l'espace. Nous nous félicitons en particulier cette année que l'instrument principal en matière d'espace, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967 ait atteint le nombre de 100 États parties. C'était l'objectif à atteindre au niveau du Sous-Comité juridique au cours de cette période.

Notre délégation a été le témoin des délibérations du groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace. Des délibérations qui ont été présidées par le représentant de la Grèce, le Dr Vassilis Cassapoglou. Notre délégation a suivi les débats du groupe de travail sur le cinquième traité des Nations Unies en matière d'espace, le Traité de 1979 sur les activités des États sur la Lune et autres corps célestes. Nous nous félicitons également des efforts entrepris par les délégations de sept États parties à l'Accord sur la Lune, qui ont présenté en 2008 une déclaration conjointe sur les bénéfices à tirer de l'adhésion à l'Accord. Une déclaration qui a servi de base à une évaluation juste de cet instrument. Ce débat se poursuivra, je l'espère en tout cas, lors de la prochaine session du Sous-Comité juridique et la prochaine session également du groupe de travail qui planche sur les cinq traités des Nations Unies en matière d'espace.

La délégation de la République tchèque est également d'avis que le colloque organisé par l'Institut international du droit de l'espace et par le Centre européen du droit de l'espace, un colloque qui s'est tenu lors de la première journée de la quarante-sixième session du Sous-Comité juridique, colloque portant sur le trentième anniversaire de l'Accord sur la Lune, et qui a fait une rétrospective

et un bilan des perspectives à venir. Nous nous félicitons du colloque pluridisciplinaire sur les questions liées à l'Accord sur la Lune qui sera organisé par l'Autriche en relation avec la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique en 2010.

Monsieur le Président, la délégation de la République tchèque appuie également les efforts du Président du groupe de travail sur la définition et la délimitation de l'espace extra-atmosphérique, le Pr José Monserrat Filho du Brésil. Nous espérons que sous sa direction, ce groupe de travail pourra arriver à des progrès réalistes dans le débat d'une question qui fait l'objet d'un examen depuis bien longtemps. C'est la raison pour laquelle nous partageons les conclusions auxquelles est parvenu ce groupe de travail au paragraphe 13 du rapport du Président, et nous partageons également la proposition qu'il a faite pour le prochain colloque en 2010 qui pourrait porter sur la question de la définition et de la délimitation de l'espace extra-atmosphérique.

Monsieur le Président, la délégation de la République tchèque se félicite en outre du fruit des efforts du groupe d'experts conjoint du Sous-Comité scientifique et technique et de l'AIEA, l'Agence internationale pour l'énergie atomique, qui a pu élaborer un cadre technique de buts et de recommandations destiné à garantir la sûreté des applications de sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation partage l'avis que les débats et les événements ayant eu lieu quant à ce cadre de sûreté, ou ayant affecté ce cadre de sûreté, sont un bon exemple de coopération interinstitutions. Nous espérons que celui-ci pourra être appliqué dans d'autres domaines. Celui-ci vient d'être d'ailleurs adopté par le Comité.

Nous avons pris bonne note de la position de certaines délégations selon lesquelles une révision des principes de 1992 sur l'application des sources d'énergie nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique tel que cela figure dans le principe 11 de ce document, l'avis de ces délégations que ce n'est pas nécessaire. Nous pensons cependant que nous devrions nous en tenir à la recommandation du Sous-Comité juridique selon laquelle il faudrait que ce point continue de figurer à son ordre du jour.

Monsieur le Président, la délégation de la République tchèque est également satisfaite des progrès réalisés sur la question du renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace. La République tchèque veut coopérer pour approfondir les connaissances portant sur la base juridique des activités spatiales et sur le rôle du Sous-Comité juridique à cet effet.

Notre délégation se félicite en particulier du fruit de la coopération entre le Bureau des affaires spatiales et les représentants des centres régionaux en matière d'éducation, de formation à la science et à la technologie spatiale, fruit de cette coopération qui est le projet de programme d'étude en matière de droit spatial. Nous sommes prêts à coopérer en la matière et pour aller dans cette direction. Nous appuyons les efforts du Bureau des affaires spatiales visant à organiser toute une série d'ateliers, des ateliers qui ont contribué au renforcement des capacités en matière de droit spatial et à l'éducation de juristes de l'espace dans de nombreuses parties du monde, en particulier dans les pays en développement.

Monsieur le Président, dans l'ordre du jour du Sous-Comité juridique de cette année, une question a été ajoutée à l'ordre du jour, il s'agit de l'échange général d'informations sur les mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux. L'examen de cette question des débris spatiaux au niveau du Sous-Comité scientifique et technique a récemment mené à l'adoption de Directives du COPUOS en matière de réduction des débris spatiaux qui ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 62/217 le 21 décembre 2007.

A ces directives sont venues s'ajouter les directives du Comité interinstitutions de coordination en matière de réduction des débris spatiaux. Ces documents sont d'une nature scientifique et technique. Ils ne sont pas juridiquement contraignants, c'est vrai. Cependant, ils sont d'un poids très important et devront être pris en compte dans l'examen de tous les aspects juridiques des effets indésirables des activités spatiales qui, à notre avis, devront être examinés à un moment ou à un autre à l'avenir.

Nous pensons donc qu'il faudrait effectivement que ce point relatif à l'échange général d'informations quant aux mécanismes nationaux relatifs aux mesures de réduction des débris spatiaux, nous pensons que celui-ci devrait continuer de figurer à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Nous pensons également que, étant donné le débat de ce matin, cela se justifie d'autant plus.

Monsieur le Président, à l'heure actuelle le Sous-Comité juridique est saisi d'un point portant sur l'échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation pense cependant que l'examen de ce point, en particulier au niveau du groupe de travail sur le sujet sous la direction éclairée du Pr Imgard Marboe d'Autriche, est un

des éléments phares de la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique. C'est la raison pour laquelle notre délégation espère que le débat pourra se poursuivre au niveau du Sous-Comité, en particulier dans son groupe de travail, étant donné que cela permettra de préparer le terrain pour arriver à des conclusions qui sont nécessaires et qui s'inscrivent en droite ligne du plan arrêté sur la question.

Je vous remercie, Monsieur le Président, merci, Mesdames et Messieurs, pour votre attention.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*]: Je remercie le représentant de la République tchèque. En tant que Président du Sous-Comité juridique vous avez fait un excellent travail, notamment pour ce qui est de l'état d'adhésion aux cinq traités des Nations Unies sur l'espace et sur d'autres questions également.

L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de la Chine. Mme Zhou a la parole.

**Mme Y. ZHOU** (Chine) [*interprétation du chinois*]: Merci, Monsieur le Président. La délégation chinoise, Monsieur le Président, se félicite des conclusions du Sous-Comité juridique sous la présidence de M. Kopal. Nous tenons à féliciter le Sous-Comité juridique et nous tenons également à faire quelques observations sur le rapport du Sous-Comité juridique.

Monsieur le Président, la délégation chinoise se félicite de l'efficacité du groupe de travail planchant sur les mécanismes nationaux d'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Sous la direction de la présidence, les pays ont pu échanger des informations sur le lancement, l'enregistrement et l'immatriculation, le régime de responsabilité dans l'espace extra-atmosphérique et, je crois, ont jeté les fondements d'un travail important. Nous attachons d'ailleurs une très grande importance aux travaux de ce groupe de travail et nous recommandons que les conclusions de ce groupe de travail soient synthétisées, résumées pour fournir aux délégations un guide législatif qui pourrait justement accompagner les efforts en matière de législation des États dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique.

Monsieur le Président, cette année marque le trentième anniversaire de l'adoption de l'Accord sur la Lune. La délégation chinoise est d'avis que le colloque portant sur le trentième anniversaire de l'adoption de l'Accord sur la Lune, la rétrospective et les perspectives, qui a été organisé lors de la dernière session du Comité par le Centre européen sur le droit spatial, nous avons pris part à ce débat, nous pensons que l'organisation de ce colloque sur

les traités en matière d'espace extra-atmosphérique pas seulement sur celui de l'Accord sur la Lune, permet d'approfondir le débat, permet d'œuvrer en faveur de ces traités et contribue de manière plus générale au développement des pays dans ce domaine.

Pour ce qui est maintenant de l'application des cinq traités des Nations Unies en matière d'espace extra-atmosphérique, nous pensons que ces traités ont joué un rôle fondamental dans la réglementation des activités nationales. Ils ont permis en outre de promouvoir la coopération dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique. Cependant, le régime actuel n'est pas efficace, il ne permet pas d'éviter la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Pour combler les lacunes qui existent dans les traités spatiaux existants et pour relever les défis à venir, nous appuyons l'idée d'un renforcement et d'un complément qui pourrait être apporté justement aux traités, au cadre législatif et juridique, peut-être en élaborant un traité exhaustif couvrant l'espace extra-atmosphérique dans son ensemble.

Pour ce qui est du protocole relatif aux biens spatiaux, nous appuyons les efforts d'UNIDROIT dans ce domaine et nous avons pris part à toutes les réunions du Comité directeur, à toutes les réunions du groupe intergouvernemental d'experts en la matière. La Chine pense que ce protocole est un outil adapté pour faire face à la commercialisation de l'espace et est, je crois, une percée dans le domaine de la législation spatiale. Nous sommes prêts à travailler avec d'autres pays pour surmonter les difficultés liées à la rédaction de ce protocole. Nous sommes en effet convaincus qu'il faut coordonner les dispositions du protocole pour que celles-ci soient en conformité avec le régime, notamment le régime d'immatriculation et d'indemnisation en matière d'espace extra-atmosphérique.

Nous appuyons les efforts du COPUOS et de son Sous-Comité et notamment tout ce qui est fait dans le domaine de la rédaction de ce protocole. Nous espérons que le COPUOS et son Sous-Comité pourront jouer un rôle créateur.

Monsieur le Président, la délégation chinoise accorde une très grande importance, en outre, au renforcement des capacités en matière de droit spatial. Nous pensons en effet, que si non seulement une plateforme utile d'échange d'informations pour tous les pays, d'échange d'expérience, cela permet également aux pays en développement d'élaborer, de développer leur droit et leur législation en matière spatiale. Aux yeux de la délégation chinoise, l'exploration et l'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique incombent à l'ensemble des pays, à l'humanité. Le Bureau des



affaires spatiales, le COPUOS devraient accorder une plus grande importance aux pays en développement, prendre en considération les demandes tout à fait spécifiques des pays en développement pour ce qui est du renforcement des capacités en matière de droit spatial et formuler des dispositions qui sont en faveur des pays en développement. Nous espérons que les efforts en la matière ne se verront pas affectés par la réduction du budget du Bureau des affaires spatiales.

Le Gouvernement chinois est comme d'habitude prêt à participer activement au renforcement des capacités de ces pays en matière de droit spatial et de contribuer à cet effet. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant de la Chine. Je vous remercie, Madame, pour votre déclaration. L'orateur suivant sur ma liste, le représentant du Japon, M. Kazushi Kobata. Vous avez la parole.

**M. K. KOBATA** (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, merci beaucoup. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, au nom de la délégation japonaise, j'ai le plaisir de prendre la parole devant cette cinquante-deuxième session du COPUOS.

Le Japon appuie pleinement le rapport adopté lors de la dernière session du Sous-Comité juridique. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à M. Kopal, le Président de la dernière session du Sous-Comité juridique, pour l'excellent travail qu'il a accompli, à Mme Othman, la Directrice du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies, ainsi qu'à son équipe pour l'excellent travail accompli également.

Monsieur le Président, il y a un nombre croissant de nations et d'acteurs du secteur privé qui se lance dans les activités spatiales, comme vous le savez. Ces activités ne cessent de se diversifier. De nouveaux éléments sont apparus pour ce qui est de l'utilisation et de l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, des questions qui n'avaient pas été abordées dans le cadre des traités relatifs à l'espace extra-atmosphérique. Il est donc important de légiférer en la matière, étant donné leur nombre croissant.

À cet égard, il faudrait que davantage de pays adhèrent aux traités en la matière de manière à renforcer le cadre juridique existant. Pour faire face à la situation changeante, les nouveaux événements, la réduction des débris spatiaux, par exemple, nous devrions envisager la possibilité d'adopter de nouvelles règles y compris des dispositions juridiquement non contraignantes. À cet égard, le Japon se félicite du rôle croissant que joue le Sous-Comité juridique du COPUOS.

Monsieur le Président, je tiens à faire remarquer que l'échange ou le débat général ou l'échange général d'informations sur les législations nationales relatives à l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique est un des points les plus importants de notre ordre du jour pour ce qui est de ce Sous-Comité, étant donné que nous pouvons échanger des informations et des expériences avec d'autres pays quant aux pratiques en place au niveau des gouvernements et au niveau des organisations non gouvernementales.

Comme le Japon l'avait dit lors de la dernière session du Sous-Comité juridique, lorsqu'il avait présenté le droit spatial fondamental, nous mettrons d'ici deux ans en place, nous espérons que sera promulguée la législation de base en la matière. Nous espérons que pourront être ainsi intégrés à l'interne, au niveau du droit national, les quatre traités des Nations Unies pour ce qui est de l'espace extra-atmosphérique. Par l'échange d'informations avec d'autres membres du COPUOS au titre de ce point de l'ordre du jour, le Japon continuera de prendre les mesures nécessaires pour s'acquitter de ses obligations au titre de ces traités.

Monsieur le Président, le Sous-Comité juridique du COPUOS a pour mandat de débattre des questions juridiques auxquelles il faut satisfaire pour veiller à ce que les activités spatiales se fassent de manière juste et équitable. En tant que pays spatial, le Japon continuera de contribuer aux travaux du Sous-Comité juridique pour qu'il puisse atteindre ses objectifs de la manière la plus rapide possible. Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le représentant du Japon, merci pour votre déclaration, Monsieur. L'orateur suivant sur ma liste est le représentant de l'Italie, M. Sergio Marchisio. Monsieur, vous avez la parole.

**M. S. MARCHISIO** (Italie) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, la délégation italienne tient à féliciter le Sous-Comité juridique pour les résultats remarquables obtenus lors de sa quarante-huitième session sous la présidence toujours excellente du Pr Vladimir Kopal de la République tchèque. Nous tenons à rendre hommage au travail abattu par le Sous-Comité juridique et ses groupes de travail, en particulier pour ce qui est de l'état d'application des cinq traités des Nations Unies, tout ce qui a été fait en matière de définition et de délimitation de l'espace extra-atmosphérique et tout ce qui a été fait en matière de législation nationale relative à

l'exploration et à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique.

Nous tenons également à mentionner l'importance des activités du Bureau des affaires spatiales des Nations Unies qui contribue directement aux progrès qui ont été réalisés vers l'universalisation des traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

Monsieur le Président, la délégation italienne appuie la recommandation selon laquelle le mandat du groupe de travail sur l'état d'application ou d'adhésion aux cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique soit prolongé pour une année supplémentaire, étant entendu que ce Sous-Comité lors de sa quarante-neuvième session en 2010 devra examiner la nécessité de prolonger le mandat du groupe de travail au-delà de cette période.

Nous prenons également note avec satisfaction du débat fructueux qui a continué de se poursuivre au niveau du groupe de travail sur les questions liées à la définition et à la délimitation de l'espace extra-atmosphérique et nous tenons à féliciter le président brésilien de ce groupe de travail qui a fait un excellent travail.

Monsieur le Président, ma délégation tient également à féliciter le président du groupe de travail sur l'échange général d'informations quant aux législations nationales relatives à l'utilisation et à l'exploration pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, le représentant de l'Autriche, nous tenons à exprimer notre satisfaction étant donné les débats très fructueux qui ont eu lieu au niveau de ce Comité lorsque celui-ci a examiné cette question. L'échange d'informations sur les législations existantes, sur les pratiques existantes, est, je crois, la meilleure manière d'identifier des principes et des procédures communs. Nous nous félicitons du fait que le groupe de travail soit tombé d'accord sur le fait que lors de sa prochaine session, en 2010, il devra consacrer davantage d'attention à des questions liées au droit privé.

Nous appuyons également la décision du Sous-Comité juridique quant à la question relative à l'examen des événements relatifs au projet de protocole relatif aux biens spatiaux. Cette question devra continuer de figurer à son ordre du jour lors de sa quarante-neuvième session. En effet, la réunion récente du Comité directeur de l'UNIDROIT sur le projet de protocole relatif aux biens spatiaux qui s'est tenue à Paris du 13 au 15 mai 2009, est arrivée à des résultats très positifs. Par conséquent, le Comité d'experts gouvernementaux d'UNIDROIT se réunira à nouveau, il s'agira de sa troisième session, à Rome

du 7 au 11 décembre de cette année, pour reprendre les négociations du projet de protocole.

Comme vous le savez, Monsieur le Président, l'Italie est engagée en faveur de l'élaboration de ce projet de protocole et espère qu'une conférence diplomatique pourra avoir lieu en 2010 pour adopter ce protocole.

Monsieur le Président, la délégation italienne tient également à exprimer sa satisfaction quant à la décision adoptée par le Sous-Comité juridique visant à maintenir le renforcement des capacités en matière de droit spatial comme point de l'ordre du jour pour débat lors de sa quarante-neuvième session. Des progrès significatifs ont été réalisés dans l'élaboration d'un programme en matière de droit de l'espace qui pourrait être inclus dans les programmes de formation des centres régionaux en matière d'éducation aux technologies et à la science spatiale, des centres qui sont affiliés aux Nations Unies. Le débat sur le premier projet qui avait été distribué lors de la session a été très utile et a grandement permis de procéder à un examen de fond de ce débat. La délégation italienne appuie la diffusion des connaissances et du savoir relatifs au droit de l'espace, en particulier dans les pays en développement.

Nous tenons également, Monsieur le Président, à exprimer notre reconnaissance à l'Institut international du droit spatial, l'IISL, et au Centre européen de droit spatial, l'ECESL, pour avoir organisé un colloque couronné de succès sur le trentième anniversaire de l'Accord sur la Lune, rétrospective et perspectives, qui a eu lieu le 23 mars lors du premier jour de la session du Sous-Comité juridique. La délégation italienne se félicite de l'accord auquel est parvenu le Sous-Comité selon lequel l'IISL et l'ECESL devraient à nouveau être invités à organiser un colloque qui aurait lieu lors de la première session de la quarante-neuvième session. Nous avons pris note de la proposition faite par le Brésil pour consacrer ce colloque à la délimitation et à la définition de l'espace extra-atmosphérique.

Enfin, Monsieur le Président, nous appuyons les travaux menés à bien par le Sous-Comité juridique. Nous pensons que c'est le forum idoine pour débattre des questions juridiques liées à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. En effet, il est important pour nous que le Sous-Comité juridique continue d'être à l'écoute des besoins en évolution des pays spatiaux ainsi que des attentes croissantes de pays qui ne disposent pas de programmes spatiaux dans l'actualité mais qui ont besoin de tirer des bénéfices des activités spatiales.

Nous considérons également que le renforcement de la sécurité des activités dans l'espace extra-atmosphérique est un objectif important dans le contexte de l'élargissement des activités spatiales dans l'espace extra-atmosphérique. L'Italie appuie toute initiative ayant pour but de garantir la sécurité, la sûreté et la viabilité des activités dans l'espace extra-atmosphérique, en codifiant les meilleures pratiques, les normes techniques relatives aux opérations dans l'espace extra-atmosphérique et dont le but est de limiter ou minimiser les interférences nocives dans les activités spatiales. C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons du fait que le Sous-Comité juridique planche sur la réduction des débris spatiaux. Nous pensons que ce point de l'ordre du jour devrait rester à son ordre du jour.

En guise de conclusion, Monsieur le Président, l'Italie appuie pleinement l'adoption du rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session. Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le délégué de l'Italie pour cette déclaration. Je donne la parole au représentant de l'Iran.

**M. A. TALEBZADEH** (République islamique d'Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, je voudrais commencer par saisir cette occasion pour remercier le Pr Vladimir Kopal, Président du Sous-Comité juridique, pour cet excellent rapport.

Deuxièmement, compte tenu du rôle du droit spatial qui est une condition *sine qua non* pour la coopération et pour les activités internationales, nous avons suivi l'évolution actuelle dans ce domaine sur tous les résultats des travaux du Sous-Comité juridique du COPUOS. Nous sommes prêts à nous impliquer davantage sur cette question très importante.

À cet égard et compte tenu des activités déjà réalisées, l'Agence spatiale iranienne est en train de finaliser la préparation avec le Bureau des affaires spatiales, d'un atelier international sur le droit spatial qui se tiendrait en novembre 2009 et nous espérons qu'une première communication sur cet atelier sera annoncée dans un avenir proche. Je voudrais saisir cette occasion pour vous inviter à participer à cet atelier afin que cet atelier soit encore beaucoup plus important. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Je remercie l'Iran pour cette déclaration et je donne la parole à la représentante de l'Autriche.

**Mme C. REINPRECHT** (Autriche) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, l'Autriche se félicite de l'adoption du rapport de la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique et les recommandations y afférentes. Nous souhaiterions également faire part de notre appréciation pour l'excellent travail réalisé par le Pr Kopal de la République tchèque et par la Directrice du Bureau des affaires spatiales et ses collaborateurs lors de la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique ainsi que pour les efforts qu'ils ont déployés dans la rédaction du rapport.

Monsieur le Président, la session de cette année du Sous-Comité a discuté sur le fond de différents points de l'ordre du jour tels que le renforcement des capacités, la législation nationale sur le droit spatial et les mesures de réduction des débris spatiaux, et je n'en ai cités que quelques-uns de ces points. Nous avons eu un débat très intéressant pendant et après le colloque sur les avantages de l'adhésion à l'Accord sur la Lune, colloque qui a été organisé par l'Institut international du droit spatial et par le Centre européen du droit spatial. Plusieurs délégations ont fait des déclarations qui portaient sur les avantages d'une adhésion à l'Accord sur la Lune et des questions détaillées de la part de différentes délégations qui s'adressaient aux parties à l'Accord sur la Lune ont montré que les discussions sur ce sujet devaient se poursuivre lors des réunions futures du Sous-Comité.

Compte tenu du faible nombre de ratifications de l'Accord sur la Lune, nous souhaiterions rappeler aux différentes délégations la proposition autrichienne visant à organiser un atelier informel lors de la quarante-neuvième session du Sous-Comité juridique cette année. Le caractère informel de cet événement qui se tiendrait en parallèle du Sous-Comité juridique nous permettra d'avoir un échange de vues franc et ouvert sur cette question.

Monsieur le Président, lors de la dernière quarante-huitième session du Sous-Comité juridique nous avons constaté qu'un travail remarquable avait été réalisé sur ce nouveau point de l'ordre du jour, "Échange général d'informations sur les législations nationales pertinentes à l'exploration et à l'utilisation pacifiques de l'espace". Ce groupe de travail a été présidé avec beaucoup de compétences par le Pr Ingrid Marboe de l'Université de Vienne, que nous souhaiterions remercier pour l'excellente façon dont elle a géré les travaux de ce groupe. Un nombre important de délégations ont participé activement aux débats sur ce point. Il y a eu échange de vues et il y a eu également transmission d'informations sur les législations spatiales nationales.

Le travail au titre de ce point contribue également à renforcer les capacités en matière de droit spatial car cela permet d'informer et d'appuyer d'autres États, en particulier les pays en développement sur la façon dont ils doivent élaborer leur propre législation spatiale nationale.

Pour ce qui est du renforcement des capacités, l'Autriche souhaiterait également mettre l'accent sur le nombre important de contributions qui ont été réalisées sur ce sujet lors de la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique cette année. De nombreuses délégations du secteur gouvernemental ainsi que du secteur non gouvernemental ont présenté des déclarations exhaustives sur leurs réalisations dans ce domaine.

Monsieur le Président, il existe encore de nombreux défis importants dans le domaine du droit spatial qui ont été énoncés lors des débats de la quarante-huitième session du Sous-Comité juridique, tels que les débris spatiaux, la commercialisation du secteur spatial ou encore les sources d'énergie nucléaires. Afin de contribuer à la certitude juridique, il est nécessaire de poursuivre l'examen de ces questions afin de renforcer les régimes juridiques existants et afin de discuter de la nécessité de nouveaux régimes. L'Autriche est convaincue que le travail productif dans ce domaine pourra être obtenu dans le cadre des sessions à venir du Sous-Comité juridique.

En conclusion, je voudrais mettre l'accent sur le fait que la délégation autrichienne va continuer à fournir un appui solide au travail et aux débats du Sous-Comité juridique ainsi qu'au Bureau des affaires spatiales. Dans cet esprit, nous attendons de pouvoir participer aux prochaines sessions productives et prometteuses du Sous-Comité juridique. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la délégation autrichienne. Pour ce qui est des orateurs encore inscrits sur la liste, ces orateurs s'exprimeront demain.

Nous en arrivons maintenant aux exposés techniques. Mesdames et Messieurs les délégués, je vais maintenant donner la parole à M. Gabriel Platzeck d'Argentine qui va faire un exposé intitulé "Charte internationale espace et catastrophes majeures".

**M. G. PLATZECK** (Argentine) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Je vais faire un exposé au nom du secrétariat exécutif de la Charte internationale. Mon exposé portera sur les objectifs et la portée de la Charte, sur la façon dont cela est activé, l'organisation et le niveau opérationnel de la Charte. Je vais fournir quelques exemples sur la

Charte et les nouvelles initiatives en matière de gestion des catastrophes et après je vais conclure.

Il y a de cela dix ans, la Charte a été initiée par le CNES-ESA à l'occasion de la Conférence UNISPACE III ici à Vienne. Il s'agit d'un mécanisme et d'un effort de coopération international regroupant les agences spatiales, mécanisme visant à mettre à la disposition les ressources satellitaires et les images satellitaires et d'autres types de données. La Charte est un mécanisme mondial qui permet d'utiliser les satellites dans les situations d'urgence et qui permet d'avoir un accès rapide aux données satellitaires en cas de catastrophes naturelles ou de catastrophes dues à la main de l'homme. Il est très important de se souvenir que cette charte a un champ d'application qui se concentre sur la réponse, sur la réaction et non pas sur l'alerte rapide et non pas, non plus, sur la remise en état. Il s'agit d'un système d'acquisition des données et de fourniture des données et tous les pays du monde peuvent demander les services de la Charte.

Cette charte est ouverte aux agences spatiales et aux opérateurs des systèmes spatiaux. Les membres participent sur une base volontaire et il n'y a pas d'échanges de fonds. La Charte a pour objectif de fournir aux organisations d'urgence un accès libre et coordonné aux systèmes spatiaux avec des planifications et de l'acquisition sans retard, et il n'y a pas de restriction des politiques de données, il n'y a pas d'obstacles procéduraux ou d'obstacles administratifs et nous essayons de fournir ces données le plus rapidement possible après les catastrophes.

Le mandat est très clair : fournir une protection civile aux organes de sauvetage et de sécurité qui pourront bénéficier de ce système et également fournir à ces organismes des données pour réagir aux urgences en cas de catastrophes naturelles ou de catastrophes dues à l'homme, de grandes catastrophes. Il y a des critères pour décider si la charte sera activée ou pas. Cela dépend de la taille et des quantités de dégâts causés par les catastrophes. Encore une fois, nous nous concentrons sur la réaction aux urgences et nous ne sommes pas concernés pour la phase de remise en état ou de prévention. En cas de catastrophe naturelle de grande envergure telle que déterminée par les utilisateurs autorisés, nous essayons d'aider les utilisateurs finaux qui peuvent être les agences spécialisées.

Ici, vous avez les limitations sur l'activation, sur le déclenchement. Il y a des situations qui sont considérées comme n'étant pas urgentes, par exemple les opérations de surveillance lorsqu'il y a écoulement de pétrole, la Charte n'est pas utilisée lorsqu'il y a des conflits armés ou lorsqu'il y a

guerre, les actions humanitaires ne sont pas reliées à une catastrophe spécifique et lorsque le soutien en matière de recherche et de sauvetage n'est pas relié à une catastrophe spécifique. Il y a également un laps de temps pour l'activation. En général, il n'est pas possible d'utiliser la Charte dix jours après le début d'une crise. Il y a également une durée concernant les données satellitaires et un laps de temps pour répondre également à une demande. Une demande peut être rejetée si la portée de la catastrophe n'est pas compatible avec la résolution des satellites disponibles. Cela signifie que l'événement doit être un événement où la résolution satellitaire peut être utilisée et est disponible.

Ici vous avez les membres de la Charte. Ici vous avez un résumé des activations, et vous pouvez voir tout au début qu'il y a une activation le premier jour parce que la Charte a été créée la première année en novembre, après à partir de 2001 il y en a de plus en plus. En 2008, vous en avez eu 40 par an, et en 2009, nous n'en sommes qu'au premier semestre et vous avez 16. Cela fait 217 au total. Vous avez la terre solide. Là vous avez les tremblements de terre, les glissements de terrain, les volcans. Après vous avez les tempêtes, les cyclones, et ainsi de suite.

Ici vous avez la structure opérationnelle. Nous pouvons l'analyser, il s'agit en quelque sorte d'un diagramme. À gauche, vous avez la catastrophe, après vous avez les utilisateurs et en général il s'agit d'une agence de protection civile et il y a d'autres utilisateurs et d'autres opérateurs qui reçoivent la demande et qui filtrent les demandes. Il y a donc un filtre préliminaire des demandes et après ces opérateurs envoient la demande à un opérateur qui est d'astreinte et après vous avez le CO qui est la personne la plus importante parce que c'est la personne qui doit décider le type de capteur, le type de satellite qui doit être utilisé pour ce type de crise et pour les scénarios spécifiques. Vous avez la liste des ressources qui sont utilisées par les différentes agences et qui sont disponibles.

Lorsque le CO a compris tout ce qu'il fallait faire, il doit réagir dans les trois heures, il envoie toutes ces données aux agences et en général, pour toutes les agences, les demandes sont considérées comme étant prioritaires. Après, les données sont envoyées à un gestionnaire de projet. Le gestionnaire de projet est très important pour l'interaction entre le CO et l'utilisateur final. Le gestionnaire est un expert en traitement des données et il doit être également expert dans l'événement, dans la catastrophe. Le gestionnaire de projet est nommé par le secrétariat exécutif. Il s'agit d'un organe permanent, il y a un secrétariat exécutif pour chaque agence et un membre du conseil pour chaque agence.

La dernière partie, vous avez la valeur ajoutée, VAR. Dans certains cas le gestionnaire du projet s'occupe de la VAR, dans d'autres cas, il y a un système de cartographie spécifique qui s'en charge. Les données sont envoyées le plus rapidement possible à l'utilisateur final. Donc, il y a une interaction qui est nécessaire.

Ici vous avez une carte où vous pouvez voir la répartition des activations entre les différentes zones géographiques du monde. Le tout est classé par type d'urgence et par type de catastrophe.

Ici vous avez les utilisateurs autorisés. Vous avez les agences spécialisées qui peuvent demander l'activation de la Charte, le Bureau des affaires spatiales et l'UNITAR, UNOSAT. Donc, il s'agit de deux agences spécialisées des Nations Unies. Les utilisateurs autorisés dans l'ensemble sont sur une liste prédéfinie d'organisations et d'utilisateurs qui correspondent à 36 pays.

Ici vous avez les trois principaux mécanismes pour avoir accès à la Charte. Le premier, il s'agit du mode direct, donc l'activation directe, mode 1. Le seul organe autorisé à demander directement les services de la Charte, ce sont les utilisateurs autorisés. En général il s'agit de protection civile, les organisations de secours gouvernementales, les autorités ayant un mandat relatif à la gestion des catastrophes et d'un pays membre de la Charte. Ce mode correspond à 40 % des activations.

Le deuxième mode, le mode 2, activation via sponsor. Au titre de ce modèle, les pays qui demandent l'activation appellent une agence membre de la Charte et cette agence présente la demande par le biais d'une agence de protection civile. Au titre de ce modèle, les organisations utilisatrices ont un accord bilatéral avec les utilisateurs autorisés, comme par exemple l'Argentine a un gestionnaire de projet régional en Amérique latine. Cela signifie 30 % des activations au cours des deux dernières années.

Troisième mode, le mode 3, activation via les Nations Unies. Les utilisateurs peuvent demander l'aide des Nations Unies par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales et UNITAR-UNOSAT. Ces deux organisations qui se sont vues octroyer le pouvoir de demander l'activation. Cela correspond à 30 % des activations au cours des deux dernières années.

Ici vous avez une ventilation des modes d'activation, le mode 1, mode 2 et mode 3, et vous pouvez voir les endroits où ces modèles ont été utilisés. En Amérique latine, c'est surtout le modèle 2, en Europe c'est surtout le modèle 3.

Il y a quatre exemples que je souhaiterais citer. Là vous avez eu un grand nombre d'activations. Il y a plusieurs images et ces images vous pouvez les télécharger du site web de la Charte. Ici vous avez la marée noire devant les côtes espagnoles le 14 novembre 2002 et là vous pouvez voir, grâce aux images SAR, les images qui ont déjà été analysées, vous pouvez voir l'évolution de cette marée noire à des dates différentes, le 17 et le 20 novembre 2002.

Après, vous avez les incendies en Bolivie, 200 kms environ, et sur cette image nous pouvons voir également les images qui ont été prises par un satellite argentin SAC-C. Il y a eu l'intervention du gestionnaire des projets. Ici vous avez le troisième exemple, les cyclones, les inondations et les glissements de terrain en Amérique centrale en octobre 2005. Là on a utilisé les images de RADARSAT-1 et une cartographie.

Ici, on se rapproche de 2009, août 2007. Il s'agit du tremblement de terre et c'était la première fois qu'on utilisait les images de haute résolution de 6 cm. et les images PAN de 2,5 m. A droite vous pouvez voir également le classement des dégâts dans les villes touchées. Ici vous avez le cyclone Nargis au Myanmar en mai 2008. Là il y a une évaluation des dégâts. Nous avons utilisé également la résolution 0,6 sur les zones touchées et il y a eu un grand nombre de décès.

Pour ce qui est de la Charte et des nouvelles initiatives pour la gestion des catastrophes, différents événements ont montré que l'on reconnaissait de plus en plus l'utilité des produits spatiaux et qu'il y avait également d'autres initiatives sur les urgences des initiatives spatiales pour gérer les catastrophes. La conclusion a été de ne pas modifier le mandat de la Charte mais au contraire de renforcer les capacités de la Charte afin qu'elle puisse mieux répondre aux situations d'urgence, d'identifier les attentes d'autres initiatives à l'égard de la Charte, et d'explorer les options pour renforcer l'efficacité et la pertinence de la Charte.

À ce sujet, les nouvelles initiatives ont permis d'utiliser des solutions spatiales pour appuyer la gestion des catastrophes et pour que cette gestion soit plus efficace. Cela signifie qu'il faut une coordination entre les différentes capacités afin d'exploiter les synergies, l'accès à des systèmes de haute résolution, le renforcement des capacités est un élément clé pour améliorer l'utilisation des technologies spatiales pour les agents de protection civile, les utilisateurs finaux et les décideurs. Il faut former les gestionnaires de projets, cela est très important pour que le système puisse bien fonctionner. Il faut plus d'informations et plus de formation pour promouvoir l'accès aux

utilisations de l'imagerie satellitaire pour la réponse aux catastrophes, les données satellitaires données par la Charte aux agences de secours, mais il est nécessaire d'avoir des services globaux pas simplement d'imagerie satellitaire. Cela signifie une fourniture des services de cartographie très rapidement.

Pour ce qui est de la Charte, il y a une proposition d'accès universel. Le conseil de la Charte a appuyé les principes d'accès universel qui est nécessaire pour toutes les sociétés de par le monde. Le secrétariat GEO a demandé l'accès à la Charte pour tous les États membres GEO et la Charte et le GEO travaillent ensemble sur cette proposition afin de trouver un nouveau mécanisme, un mécanisme spécifique permettant de répondre de façon positive à cette demande. L'analyse faite par la Charte est la suivante : l'Amérique du sud est couverte par un réseau régional. Il existe de nouveaux accords pour la région Asie-Pacifique. Ces accords sont en cours de finalisation. Cela concerne Sentinelle-Asie. Il y a de nouvelles possibilités dans le cadre du MIC, DG, ENSB pour l'Europe. La Charte et les parties prenantes chargées de la gestion des catastrophes dans d'autres régions doivent réaliser des analyses supplémentaires et des consultations afin d'améliorer l'accès aux données.

Pour ce qui est de l'accès pour la région Asie-Pacifique, il y a eu une décision du Conseil concernant l'initiative Sentinelle-Asie et cette initiative Sentinelle-Asie sera reliée à la Charte par le biais de l'ADRC, le Centre de réduction des catastrophes en Asie. JAXA va mettre en œuvre une coordination afin de permettre aux demandes d'être canalisées, aux utilisateurs d'Asie-Pacifique. Le Conseil va octroyer à l'ADRC le privilège de présenter des demandes au nom des utilisateurs de Sentinelle-Asie. Après la confirmation par les membres, les procédés de la Charte vont être modifiés afin de tenir compte du lien opérationnel avec Sentinelle-Asie. Il s'agit donc d'un processus où le secrétariat et le Conseil de la Charte sont en train de travailler avec JAXA.

Le résumé est le suivant, il s'agit d'un exemple d'un véritable succès de coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'espace. Cela fournit en fait un point focal pour les organisations de la protection civile et pour les interventions d'urgence. Cela est déclenché par la protection civile et par les services d'urgence et de sauvetage et par les agences spécialisées des Nations Unies. Cela permet de fournir un mécanisme de fourniture de données efficace, repose sur les ressources existantes et est gratuit pour les utilisateurs. La Charte a amélioré ses ressources au cours des dernières années et les nouvelles agences spatiales sont devenues des

partenaires de la Charte. Il y a maintenant neuf agences. De nouveaux satellites ont été progressivement intégrés dans la constellation de la Charte. La Charte est activée sur tous les continents pour toute une série de catastrophes différentes et, encore une fois, la Charte ne travaille que dans le cadre de la phase de réponse aux urgences.

Ici vous avez l'adresse de notre site si vous souhaitez obtenir des informations supplémentaires concernant les activations. Je vous remercie.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci pour cet exposé. Avez-vous des questions ou des observations à faire ? La Belgique vous avez la parole.

**M. J.-F. MAYENCE** (Belgique) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je remercie également le représentant de l'Argentine pour cet exposé très instructif. Il y a un paradoxe que l'on rencontre lorsque l'on fait la publicité de l'ensemble des moyens spatiaux qui sont aujourd'hui à disposition du public et de la sécurité, et de toutes les applications dont on peut rêver, c'est que les gens s'attendent évidemment à ce que tous leurs problèmes soient résolus en un clin d'œil par l'usage des satellites. Je peux donner un exemple malheureusement très récent, c'est la catastrophe tragique de l'avion d'Air France où la question a été posée au Gouvernement belge par les journalistes de savoir s'il existait des mécanismes qui permettraient l'utilisation d'une capacité satellitaire pour, dans le cas précis dont je parle, localiser l'épave de l'avion. C'est une question sur laquelle nous n'avons pas eu suffisamment d'expertise pour pouvoir répondre, et donc j'aimerais peut-être, par votre intermédiaire, la relayer ici.

Est-ce que dans des cas comme nous l'avons connu récemment de catastrophes aériennes où l'on doit localiser l'avion dans un milieu extrêmement difficile à couvrir étant donné la nature, l'océan, mais aussi l'étendue, est-ce que la Charte espace et catastrophes majeures dispose des instruments, je pense à la haute résolution, je pense aux censeurs thermiques, et dispose également de la capacité de réaction en temps utile pour permettre de localiser des épaves d'avion dans ce cas-ci comme cela pourrait être utilisé dans d'autres cas plus communs tels que les catastrophes naturelles ?

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : L'Argentine.

**M. G. PLATZECK** (Argentine) [*interprétation de l'anglais*] : En fait, il s'agit d'une question technique. Il n'y a pas eu de demandes en ce sens. Il y a des pays qui essaient, lorsqu'il y a un

avion qu'ils ont perdu il y a de cela des années au milieu d'une zone sauvage, qui essaient d'utiliser des capteurs SAR, et il semblerait que cela cause un grand nombre de difficultés. Dans le cas de la mer, vous savez qu'il existe des systèmes sonar qui permettent de détecter des structures métalliques perdues en mer, parce que ce système dispose de capacités spécifiques. Mais ce type d'accident ne relève pas de façon spécifique de la portée de la Charte, parce que jusqu'à présent nous n'avons jamais reçu de demandes de ce type. Donc, sur la liste des urgences possibles, il n'y a pas encore d'événements de ce type.

Mais, encore une fois, il s'agit d'une question de résolution et une question de fréquences de disposer des capacités de trouver des petits débris d'un avion qui s'est abîmé en mer avec des satellites de haute résolution. Ici, on parle de 5 m. ou de 10 m. plus ou moins. Je pense que l'on aurait besoin d'un système spécifique pour analyser les données, un système qui aurait les capacités spécifiques et qui permettrait de planifier très rapidement l'acquisition de ces données. Cela n'est pas impossible mais il s'agit d'un nouveau type de demande qu'il nous faudra analyser au sein de la Charte. Je vous remercie.

**Le PRESIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup. Merci pour ces explications. S'il n'y a pas d'autres questions, je vais vous remercier à nouveau Monsieur.

Je vais donner la parole sans plus tarder à M. Kedjar d'Algérie qui va nous parler de "L'évaluation des dégâts et cartographie du niveau de danger à partir des images à haute résolution ; cas des inondations de Ghardaïa". Monsieur, vous avez la parole.

**M. A.-S. KEDJAR** (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Je vous remercie pour l'opportunité qui est offerte à la délégation algérienne de présenter son expérience récente dans l'exploitation de l'imagerie satellitaire au lendemain des inondations qui ont frappé une région de l'Algérie, Ghardaïa, le 1<sup>er</sup> octobre 2008. Ma brève communication va s'articuler autour des aspects liés à l'évaluation des dégâts au lendemain des inondations par l'utilisation d'une imagerie satellitaire à différentes résolutions. Ensuite, l'élaboration des cartes de niveau de danger des zones inondées et le suivi des opérations d'installation des chalets qui s'est achevée en décembre 2008.

Le travail qui a été réalisé dans la région de Ghardaïa s'appuie sur l'imagerie satellitaire à plusieurs résolutions, particulièrement la haute résolution, des systèmes d'information géographiques spécialisés et des outils spécifiques,

notamment mesures numériques des terrains et mesures GPS au sol. Ce travail a été réalisé bien sûr avec la participation des services locaux, des départements administratifs de Ghardaïa, des différents ministères concernés, de l'habitat, de l'agriculture et de l'Office pour la promotion de la vallée du M'Zab. La vallée du M'Zab étant la principale vallée au niveau de la région de Ghardaïa.

L'analyse de la situation à partir des images satellitaires avant et après les inondations. Analyse détaillée des zones inondées en termes de niveau de danger qu'il fallait mesurer et le suivi des opérations de relogement des sinistrés. L'image avant les inondations, nous avons ici des images du satellite SPOT-5 avant et après les inondations, et nous remarquons au niveau de la digue d'El Abiod en haut qui n'existait pas en 2004. C'est une image de 2004 qui a été choisie volontairement à une période où la digue n'existait pas encore, et au lendemain des inondations, nous voyons, le 5 octobre 2008, la quantité d'eau qui a été retenue par la digue et ceci a un petit peu limité les dégâts. Tout le long de l'oued, vous voyez la crue avec tous les effets sur la plaine et sur les habitations qui existaient tout le long de l'oued.

Ici, une vue globale de la palmeraie de Ghardaïa. Au niveau de Ghardaïa, l'activité agricole essentielle c'est la palmeraie, c'est le palmier dattier, et les cercles rouges montrent quels sont les impacts d'inondations, essentiellement les habitations et la palmeraie.

Les infrastructures routières. Ici, il y a un exemple avant les inondations du 1<sup>er</sup> octobre 2008, nous voyons l'effondrement des routes qui sont reliées au pont après les inondations, et les effets sur les habitations sont frappants.

Également une vue globale de la région de Ghardaïa avec une évaluation des zones de danger d'inondations. La cartographie des zones inondées des neuf communes touchées par les inondations du 1<sup>er</sup> octobre 2008, à partir des images satellitaires à haute résolution et à partir de modèles numériques de terrain améliorés par des données GPS. Il fallait partir sur le terrain, mesurer le niveau d'eau à différents points au sol, prendre plusieurs points GPS pour pouvoir géoréférencer les cartes et ensuite, sur la base des mesures locales et des images satellitaires à haute résolution établir des zones de danger à différents niveaux de danger. Nous voyons par exemple, pour les niveaux d'eau inférieurs à 1 m c'est toute la gamme à l'extérieur de la zone bleue. Entre 1 m et 2 m en vert, entre 2 m et 3 m en jaune, entre 3 m et 4 m en orange, et supérieur à 7 m en rouge. En fait, dans une première étape, l'action au niveau local était d'évacuer toutes les habitations de la zone rouge et

ensuite la zone entre 3 m et 4 m consistait également à évacuer les habitations, et entre 2 m et 3 m réhabiliter les habitations qui ont pu résister ou bien évacuer selon le cas. Les experts du Ministère de l'habitat ont fait un travail sur le terrain et se sont beaucoup appuyés sur les travaux réalisés au lendemain des inondations.

Ici, une vue globale de la région de Dhayet ben Dhahoua qui est une région également touchée par les inondations. La même chose, donc le tableau d'assemblage de toute la région et une cartographie des dangers par le niveau d'eau qui a été mesuré sur le terrain au lendemain des inondations. La vue globale de la ville de Berriane. Une vue globale de la ville de Metlili. En fait, toutes ces villes se trouvent aux alentours de l'oued de M'Zab qui a été pratiquement le lieu de l'inondation. La vue globale de la ville de Guerrara.

Par rapport à l'utilisation de l'imagerie satellitaire pour le recasement des populations, en fait cette phase a été consacrée aux étapes de suivi des opérations de relogement et de reconstruction décidées par le Gouvernement algérien. Cette phase se décompose en deux parties. La première partie c'était le suivi de l'opération d'installation des chalets sur 14 sites retenus. Les images à haute résolution prises à plusieurs dates ont permis de suivre toute l'opération depuis les terrassements, la réalisation des plateformes jusqu'à l'installation des chalets et la viabilisation. L'opération d'installation des chalets s'est achevée le 20 décembre 2008. Nous avons suivi la mise en œuvre de cette opération par l'imagerie à haute résolution.

Ces chalets ne sont pas des sites définitifs, c'est uniquement pour permettre de recaser les populations sinistrées, puisqu'un programme de logement est prévu dans la ville de Ghardaïa de 2 775 logements. En fait, les travaux réalisés dans la région de Ghardaïa sont échelonnés sur trois phases différentes. La première phase juste après les inondations, il fallait évaluer les dégâts pour orienter les secours et orienter l'acheminement des secours par les voies les plus disponibles, les vivres et les couvertures. La deuxième phase c'était d'évaluer les niveaux de danger pour définir un plan de répartition des populations dans les chalets, pour ceux qui sont dans les situations les plus critiques. La troisième phase c'est le suivi de l'implantation des chalets.

J'ai oublié de dire au début que, bien sûr, les premières images que nous avons reçues, notamment SPOT-5 et de haute résolution, nous sont parvenues après avoir déclenché la Charte internationale catastrophes majeures. Dans les premiers jours, ce n'était pas dans les premières heures, hélas, puisque comme vous le savez, les premières heures après une inondation sont les plus



importantes et c'est là où nous avons besoin d'agir très vite, mais même après deux jours, les images ont été d'une grande utilité.

Maintenant, je voudrais vous présenter, si vous le permettez, une animation qui vous donne une idée sur la région de Ghardaïa. Ici l'oued de M'Zab, vous voyez les effets de l'inondation, le lit de l'oued. Autour de l'oued nous voyons toute la palmeraie avec les habitations. Vous voyez les effets des inondations. Les surfaces grises sont pratiquement toutes les surfaces d'eau des dégâts occasionnés. Beaucoup de pieds de palmiers ont disparu, beaucoup d'habitations (ça va un peu vite, je suis désolé). Nous voyons également les digues comment elles sont parfois touchées. Le lit de l'oued M'Zab s'est élargi d'une trentaine de mètres par le fait des inondations et ce phénomène a eu lieu il y a une cinquantaine d'années, donc c'est un phénomène qui était pratiquement imprévisible à quelques jours près.

Nous voyons en haut la ville de Beniz qui n'a pas été touchée puisqu'elle est construite à un niveau élevé, donc l'effet du relief bien sûr a conditionné les sites atteints par les inondations. Ici la ville de Bounoura a été atteinte puisqu'au niveau du tournant le choc a été important. Globalement ici c'est la zone agricole, toute la palmeraie a été pratiquement atteinte. Actuellement, nous sommes en train de développer avec le village de Ghardaïa un plan d'aménagement de la vallée du M'Zab qui permettra également non seulement de réaménager mais également de prendre toutes les mesures qui permettront de réduire le risque dans le cas d'une survenance future de ce genre de catastrophe.

Là aussi on voit ce tournant important, toute la palmeraie et quelques habitations ont été sérieusement atteintes au niveau de ce tournant du fait l'effet dynamique de la crue. Là aussi la ville d'El Asef a été sérieusement touchée. Nous avons fourni grâce à ces images, dans le détail, maison par maison, nous avons quantifié les dégâts et situé les zones à risques. Nous avons les éléments de décision pour pouvoir aménager et répartir les différents programmes de développement locaux. La palmeraie, beaucoup de pieds de palmiers qui ont disparu.

Je vous remercie de votre attention.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci beaucoup, Monsieur. Merci pour cet exposé très intéressant. Y a-t-il des questions, des observations sur cet exposé ? Non.

Je vous propose sans plus tarder de passer à l'exposé suivant. Il s'agit de M. Giovanni Rum qui représente le Groupe des observations de la Terre et il va nous présenter le Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre, les activités et les

réalisations de ce réseau dans le domaine du climat. Monsieur, vous avez la parole.

**M. G. RUM** (Groupe sur l'observation de la Terre) [*interprétation de l'anglais*] : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, c'est un plaisir de prendre la parole devant vous pour vous présenter les réalisations des activités actuelles dans le cadre du Groupe sur l'observation de la Terre, pour mettre en place ce que l'on connaît sous le nom de Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre qui a pour but de donner des informations à des fins d'application de lutte contre les changements climatiques et de suivi de l'évolution du climat.

L'idée de ce Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre, le GEOSS, est très simple. Cette organisation, le Groupe sur l'observation de la Terre, a été mise en place pour se mettre au service des utilisateurs, des États. Je vais aujourd'hui m'appesantir un peu plus longtemps sur le domaine du climat, tout ce que nous faisons dans le domaine du climat, tout ce que nous avons fait.

Vous voyez à l'écran quels sont nos objectifs. Ce que ce réseau pourrait mettre au service de la société. Il s'agit de mieux comprendre, d'évaluer, de prédire, de réduire et de s'adapter à la variabilité climatique et aux changements climatiques. Il est clair que le Groupe sur l'observation de la Terre est basé sur des concepts clés. Le mot transversal, qu'est-ce que c'est ? Le point de départ c'est qu'il y a des éléments communs, des questions transversales, le climat est l'une d'entre elles d'ailleurs. Pour relever le défi climatique, il faut disposer d'une base scientifique solide pour mieux comprendre les phénomènes et disposer, bien sûr, d'informations fiables sur la base d'observations. Nous espérons que le fruit de notre travail, la mise en place de ce système permettra de renforcer notre capacité à établir des modèles, à réduire et à nous adapter aux changements climatiques, à la variabilité climatique. Comme je l'ai dit, le climat est une question transversale puisqu'il a une incidence sur toute activité humaine au niveau de la planète.

Quels sont les bénéfices escomptés ? Voilà un petit résumé de ces bénéfices, de ces avantages. L'information, les observations dont nous disposerons seront mises au service de la communauté scientifique, mais viendront en aide également à toute une série d'utilisateurs finaux. Il s'agit par exemple des Nations Unies, la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la CNUC, Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, UNFCCC, qui est directement liée au GIEC et aux évaluations auxquelles celui-ci

procède, liée bien sûr aux autres conventions piliers dans le domaine de l'environnement, à la Convention sur la diversité biologique et la Convention de lutte contre la diversification.

Je vous ai présenté tout à l'heure ce diagramme. L'adaptation aux changements climatiques c'est véritablement la question transversale au centre du Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre.

Ce réseau est mis au service de différentes causes, comme par exemple la lutte contre les maladies émergentes, étant donné que le climat, la diversité biologique ont une incidence, au service d'autres causes comme la définition de politiques énergétiques, la sécurité alimentaire également, puisque toutes ces problématiques sont liées. Bien sûr, élément important, la réduction de l'incidence des catastrophes naturelles.

Je n'ai mentionné que quelques exemples pour essayer d'illustrer un petit peu ce que nous faisons dans le domaine climatique, pour simplifier pour que vous compreniez l'approche de l'application et la mise en place de ce réseau.

Pour entrer maintenant dans le détail et pour vous présenter notre programme de travail, nous disposons d'un programme de travail qui va de 2009 à 2011, c'est le plan de travail actuel. Nous avons quatre missions principales. Tout d'abord, mettre en place un modèle d'évaluation de la variabilité climatique et du changement. L'élément clé c'est le retraitement et l'analyse des données climatiques, peaufiner les données de manière à disposer d'un modèle d'évolution du climat. Ensuite, la deuxième mission c'est l'information environnementale au service de la prise de décision, la gestion des risques et adaptation.

Ensuite, une mission toute particulière, il s'agit du suivi du niveau de carbone et système d'analyse de celui-ci qui permettra après les négociations de Kyoto de suivre l'évolution des niveaux de carbone, la présence du carbone dans l'atmosphère, le suivi des gaz à effet de serre depuis l'espace. Il y a un élément *in situ* très important, vous vous en doutez, mais puisque on est au niveau du Comité de l'espace, l'application des techniques spatiales nous a grandement aidés dans l'élaboration de modèles d'évolution et de prévisions au cours des dernières années en matière de lutte contre le changement climatique.

Et enfin, dernier élément, mais pas le moins important, le fait de garantir la fourniture continue des données. En effet, sans données, sans flux continu des données, il serait impossible d'apporter une réponse aux besoins des utilisateurs finaux et de garantir la fiabilité des données.

J'ai une description plus précise de chacune des missions. Vous pourrez lire la description de cette mission, de ces tâches que nous nous sommes fixées, qui est subdivisée en tâches secondaires ou en missions secondaires, que vous pourrez lire puisque cet exposé vous sera distribué. Cette description a pour but de nous donner une certaine marge de manœuvre dans l'utilisation des mécanismes à l'application de ces missions de manière à permettre la participation des utilisateurs finaux. Comme je l'ai dit, la mission est subdivisée aux sept tâches principales et divisées en tâches secondaires. Comme je vous l'ai dit, vous trouverez cela dans le texte de cet exposé.

Je tiens à vous rappeler que lors du dernier G8 au Japon, les pays du G8 se sont engagés à accélérer la mise en place de ce Réseau mondial des systèmes d'observation de la Terre pour lutter contre les changements climatiques, favoriser bien sûr la gestion des ressources hydriques et améliorer les systèmes de suivi et de prévision de l'évolution du climat.

Je vous présente une liste des événements principaux en 2009 pour ce qui est du climat. Nous en sommes à peu près à la moitié de cette liste. Troisième Conférence climatique mondiale qui aura lieu à Genève, qui sera la manifestation clé pour cette année, du 31 août au 4 septembre. Le Groupe sur l'observation de la Terre sera présent. Ensuite, il y aura des manifestations plus techniques, la Conférence des parties, par exemple, au Protocole de Kyoto, qui aura lieu du 30 novembre au 11 décembre à Copenhague, comme vous le savez sans doute.

Quelques images pour vous présenter les réalisations du système, réalisations bien sûr de nos membres et des organisations participantes qui travaillent dans le cadre de notre Groupe sur l'observation de la Terre. Ici, la diapositive à l'écran fait référence à l'une de nos missions, le traitement et retraitement des données climatiques. Les diapositives illustrent la pertinence de ces questions. Ici, vous avez les données relatives à l'ozone. Une Année polaire internationale qui en fait dure trois ans. Toute une série d'observations ont été lancées, observations principalement satellitaires mais pas seulement, pour caractériser, pour fournir des données à des fins d'études climatiques ou climatologiques, atmosphériques. Nous devons assurer le suivi de ces questions, même après que cette Année polaire internationale sera arrivée à terme.

Autre élément, le traitement des données relatives au rayonnement solaire en surface. L'objectif est de combler les lacunes existantes en matière de données du système MODIS. Je ne sais pas si vous savez ce qu'est le système MODIS. Là

encore, autre mission au service de l'AVHRR. Autre instrument suivi des nuages, des aérosols, des températures en surface, de l'indice de couvert végétal. Autre élément dont je vous ai parlé tout à l'heure, le suivi du niveau du carbone au niveau mondial dans l'atmosphère au niveau des océans également, qui détermine la couleur des océans. C'est un élément important. Suivi du carbone également pour ce qui est des puits, notamment les forêts. L'idée étant de traiter les données, les retraiter si nécessaire, les mettre à la disposition, favoriser la compatibilité entre les formats de données pour qu'ils soient utilisables par tous les utilisateurs finaux, l'utilisation de la télédétection pour l'estimation des émissions, et enfin, nous essayons également de valider toute une série de produits, de procédures que nous envisageons d'améliorer par la suite de manière à fournir davantage d'informations.

Je pense que ce qui est important pour ce Comité c'est de rappeler l'engagement qui a été pris par cette agence par le biais du Comité des observations terrestres par satellites. Ils ont décidé d'appuyer une première phase initiale qui va durer environ un an et d'étudier les mesures visant à mettre en place une stratégie d'observation afin d'assurer une fourniture de produits sur un an.

Ici, vous avez une ou deux images que nous avons obtenues de nos collègues japonais. Il s'agit du satellite GOSAT qui a été lancé en février de cette année et nous nous attendons à ce que grâce à ce satellite il y ait une amélioration des mesures spatiales des gaz à effet de serre.

L'étalonnage est encore nécessaire et d'autres évaluations sont encore nécessaires. Je voulais juste dire qu'il existe maintenant une ressource très importante dans ce domaine.

Je voudrais conclure en vous remerciant pour l'occasion qui m'a été donnée. Je voudrais également rappeler qu'une des réalisations les plus importantes que nous avons eues a été le fait que nous avons créé un cadre commun pour tous les acteurs du climat de par le monde, cadre qui leur permet de travailler ensemble, de partager leurs produits et bien sûr d'améliorer les décisions que la communauté devra prendre dans un avenir proche. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Merci, M. Rum, pour cette présentation. Avez-vous des questions ou des observations à faire ?

**M. F. DUARTE SANTOS** (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Je voulais juste dire qu'il s'agit d'une initiative importante, une initiative très ambitieuse de par sa portée et je suis convaincu que cette initiative permettra d'obtenir

des informations diverses. J'ai une question concernant les informations environnementales pour la prise de décision, surtout pour ce qui est de l'adaptation, c'est quelque chose qui est très important pour les pays les plus vulnérables et surtout dans le cadre des Nations Unies, dans le cadre du changement climatique, il y a des initiatives qui ont été lancées en ce sens. Dans quelle mesure les produits du GEOSS sont utilisés par d'autres organisations du système des Nations Unies ?

**M. G. RUM** (Groupe sur l'observation de la Terre) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais commencer par préciser que nous sommes une nouvelle organisation, nous sommes opérationnels depuis 2006. Donc, ce que je vous ai montré ici, ce n'est que quelques réalisations initiales et nous allons devenir pleinement opérationnels en 2010.

Cela dit, sur cette question spécifique, il y a les produits que je vous ai montrés qui sont à la disposition des pays, parce qu'il y a un principe de partage libre des données et ce principe est à la base de nos activités. Nous avons également des contacts avec la Convention sur les changements climatiques et ensemble nous essayons de voir comment est-ce que nous pouvons appuyer leur prochain rapport d'évaluation surtout pour ce qui est de la réduction et de l'adaptation. Je vous remercie.

**Le PRÉSIDENT** [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie. Mesdames et Messieurs les délégués, je vais bientôt lever la séance, mais avant je voudrais faire savoir aux délégués quel sera notre programme de travail de demain.

Nous reprendrons nos travaux à 10 heures. Nous poursuivrons l'examen du point 8, "Rapport du Sous-Comité juridique sur les travaux de sa quarante-huitième session". Puis, nous commencerons l'examen du point 9, "Retombées bénéfiques de la technologie spatiale ; examen de la situation actuelle". Nous commencerons le point 12, "Espace et changements climatiques" et le point 13, "L'utilisation des techniques spatiales au sein du système des Nations Unies".

Si le temps nous le permet, nous commencerons également l'examen du point 14, "Coopération internationale en vue de promouvoir l'utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable".

Il y aura quatre exposés techniques demain matin. Le premier sera réalisé par le représentant du DLR de l'Allemagne et sera intitulé "Les activités d'observation de la Terre du DLR pour l'évaluation des risques et de la vulnérabilité". Le deuxième exposé sera réalisé par le représentant du Japon et sera intitulé "IBUKI". Le troisième exposé sera

réalisé par le représentant de l'Inde et sera intitulé "Technologies spatiales pour les études sur les changements climatiques ; perspectives indiennes". Le dernier exposé sera un exposé qui sera réalisé par les États-Unis et sera intitulé "Activités internationales de l'Institut américain de l'aéronautique et de l'astronautique.

Avez-vous des questions ou des observations à faire sur ce programme de travail ? Ce n'est pas le cas. J'invite maintenant les délégués à participer

une table-ronde "Nouvelles perspectives pour la coopération Amérique latine et Europe dans l'espace", à 19 heures. Cette table-ronde sera suivie par une réception organisée par l'ESPI. Vous avez déjà reçu des invitations dans vos casiers respectifs.

La séance est levée et nous reprendrons nos travaux demain matin à 10 heures.

*La séance est levée à 18 h 7.*